

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023

1.	Appel.....	1012
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1013
3.	Approbation du PV du 4 mai 2023.....	1014
4.	Démissions	1014
5.	Assermentations.....	1015
6.	Communication de la Présidente.....	1016
7.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1016
8.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission de sécurité.....	1019
9.	Nomination d'un-e membre à la Commission de gestion.....	1019
10.	Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la Commission des finances	1019
11.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission des affaires immobilière.....	1020
12.	Préavis n° PR23.14PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno Besson Rapportrice : Mme Claude-Anne JAQUIER.....	1020
13.	Préavis n° PR23.16PR concernant l'adoption du plan d'affectation (PA) « St-George », la désaffectation partielle du DP 293 et son transfert à la parcelle 3303, la décadastration partielle des parcelles 3303 et 5469 et leur transfert au domaine public ainsi que l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée dans le cadre de l'enquête publique Rapporteur : M. Pierre-André MICHOUD	1024
14.	Préavis n° PR23.21PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 Rapportrice majorité : Mme Sophie MAYOR Rapporteur minorité : M. Laurent ROQUIER.....	1025
15.	Préavis n° PR23.15PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'Avenue de la Gare et à la rue de la Plaine et d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet Rapporteur : M. Mathias ORTEGA	1041
16.	Postulat n°PO23.10PO Postulat de M. Julien WICKI pour « Les prestations sociales sont un droit... rendons-les plus accessibles ! ».....	1046
17.	Interpellations, simples questions et vœux	1048
17.1	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Amendes en zone 30 inachevée).....	1048
17.2	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passerelle Coop).....	1049
17.3	Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Sécurité Rue d'Orbe).....	1050
17.4	Une interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Numerik games).....	1053
17.5	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Interpellation sur le deal sur la Place d'Armes)	1058

17.6	Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (WC publics : Une vidange... vite ça urge !)	1061
------	--	------

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 octobre 2023

Présidence

Madame Aurélie-Maude HOFER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Rosario DI FIORE, Nicolas DURUSSEL, Malory FAGONE, Thierry GABERELL, Anne GILLARDIN GRAF, Olivier SIMON-VERMOT, Anne-Carole LEIBACHER, Nadia RYTZ.

Membres présents	92
Membres excusés	8
Membres absents	0
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET est excusé pour cette séance.

**DISCOURS DE LA
PRÉSIDENTE**

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Chères citoyennes et chers citoyens yverdonnois,

Il est de coutume que le Président ou la Présidente du Conseil fraîchement élu·e fasse un discours.

Oui je pourrais vous dire que je serais plutôt comme ceci ou comme cela mais j'ai pu constater qu'il y a beaucoup d'événements imprévisibles au sein de notre Conseil, je préfère donc prendre plus longuement la parole dans quelques mois pour faire le bilan à la fin de ma Présidence.

Permettez-moi simplement de vous lire quelques mots dits lors de ma remise des clefs.

Il est important pour moi de représenter toute la population yverdonnoise et de mettre mes idées politiques de côté pendant cette année de présidence pour être au plus proche des gens.

Longtemps j'ai culpabilisé de n'avoir pas fait d'études, longtemps j'ai culpabilisé d'être simple mère au foyer, oh les préjugés, j'en ai entendu...

Pourtant il est primordial de toujours croire en ses rêves.

Rappelons-nous que l'intelligence du cœur dans ce monde est aussi nécessaire que tout le reste.

Je vais mettre tout en œuvre pour être à la hauteur de ce nouveau défi et faire rayonner notre Ville, la porter loin et très haut.

Je nous souhaite des débats apaisés et constructifs.

Allez, maintenant place à la suite de l'ordre du jour et travaillons en toute intelligence pour Yverdon-les-Bains.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations :

- 17.1 Question de M. Daniel COCHAND (Amendes en Zone 30 inachevée)
- 17.2 Question de M. Daniel COCHAND (Passerelle Coop)
- 17.3 Interpellation de M. Daniel COCHAND (Sécurité Rue d'Orbe)
- 17.4 Interpellation de M. Martin LOOS (Numerik games)
- 17.5 Interpellation de M. Ruben RAMCHURN (Le deal sur la Place d'Armes)
- 17.6 Interpellation de Mme Pascale FISCHER (WC publics)
- 17.7 Interpellation de M. Roland VILLARD (L'instrumentalisation des commissions extraparlémentaires)
- 17.8 Question de Mme Céline EHRWEIN (Nouvelles du postulat d'eau PO22.02PO)
- 17.9 Interpellation de M. Christophe LOPERETTI (Politique immobilière)
- 17.10 Question de Mme Sophie MAYOR (Manque de places de parc pour les vélos à la gare)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, je vous remercie et je vous félicite pour votre discours, et je vous félicite pour votre prise de fonction. J'espère effectivement que nous arriverons à avoir des débats qui seront moins clivés qu'ils n'ont pu l'être par le passé et apaisés. Et c'est dans cet esprit-là que je voudrais, juste peut-être pour clarifier les choses, savoir si on pourrait revenir, et puis peut-être que Mme la Présidente pourrait exprimer si elle regrette ou qu'elle assume ce qui s'était passé en tant que Vice-Présidente, première Vice-Présidente, lors de l'assermentation de mon collègue Christophe LOPERETTI. Et afin que nous soyons aujourd'hui vraiment sur un nouveau point de départ par rapport à ça.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci pour votre question, M. RAMCHURN, mais ça ne concerne absolument pas l'ordre du jour.

Donc, si quelqu'un d'autre a justement quelque chose par rapport à l'ordre du jour.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Juste avant les séances, on reçoit des mails comme quoi on a la confirmation qu'on a la séance, et puis je ne l'ai pas reçu. Ma question, c'est : est-ce que c'est normal ou c'est juste parce que j'ai quitté le Parti socialiste ?

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci beaucoup pour votre question, M. le Conseiller DIBRANI. On va regarder ça avec le Bureau. Il y a peut-être eu un bug dans l'adresse mail, si vous le receviez jusqu'à maintenant. Et je reste toujours par rapport à l'ordre du jour ? Merci beaucoup.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 4 MAI 2023**

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Le PV du 4 mai est muet, en page 922, au sujet de ma réaction face aux propos de Mme la Municipale Brenda TUOSTO. Or, lors de cette séance, j'avais clairement clamé que je démentais ce qui venait d'être dit.

Les secrétaires qui sont placées à quelques huit mètres devant moi n'ont pas mentionné le fait. La presse qui se trouvait au fond de la salle a clairement entendu que je démentais.

Immédiatement après la séance, j'ai tenté de discuter avec Mme la Municipale, sans grand succès. Mme TUOSTO a maintenu ses accusations. Je m'en suis ouvert auprès du Président d'alors du CC et l'affaire est encore en cours.

Dans l'état actuel je souhaite simplement un ajout factuel qui est le suivant : « Le micro de M. le Conseiller Daniel COCHAND n'étant pas enclenché sa voix n'a pas été enregistrée, mais la vidéo de la séance ainsi que le compte-rendu de la presse attestent que M. COCHAND a démenti les propos accusateurs de Mme la Municipale. ». Merci.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Les secrétaires apporteront les modifications demandées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Il est approuvé à une quasi-unanimité et quelques abstentions. Avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

En date du 21 août dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et chers Collègues,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal en date du 31 août 2023.

En effet, à cette date, je déménage dans un village des environs avant de mettre le cap plus au sud. Je garde lors de mes deux longs passages au sein de ce Conseil une majorité de positif, de belles rencontres, des amitiés qui, je l'espère, perdureront. Je n'ai pas de conseil à donner, mais j'encourage fortement l'ensemble de cette assemblée à revenir, comme lors de mes débuts de conseiller au siècle dernier, à une bienveillance, une écoute de l'autre, au respect en actes et en paroles. C'est pourquoi je finis ce courrier par une phrase de Frédéric Dare que j'ai essayé d'appliquer avec plus ou moins de bonheur : Deux personnes intelligentes, d'idées différentes, ont beaucoup plus de choses à se dire que deux cons d'un même parti.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **M. Daniel BURDET**.

Monsieur le Conseiller Daniel BURDET a accédé à ce Conseil de 1987 à 1997, puis de 2011 au 31.08.2023, pour le groupe PS POP.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Daniel BURDET pour son engagement au sein de notre Conseil.



En date du 29 août dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les enfants grandissent et ont de plus en plus d'activités extra-scolaires, j'ai de moins en moins de temps à consacrer à ma Commune et à l'étude des dossiers examinés par notre Conseil. C'est pour cette raison que j'ai décidé de démissionner du Conseil communal pour le 31 août 2023. Je garde un bon souvenir de ces deux législatures, de nos rencontres et des débats que nous avons eus. Je suis satisfait qu'après un recours au Tribunal Cantonal (GE.2022.0046) en 2022, la Municipalité a rétabli la transparence financière qui avait cours lors de la précédente législature en respectant à nouveau la Loi sur l'information. Si Elle applique depuis plusieurs années une méthode rigoureuse pour les dépassements de crédit d'investissement, comme indiqué dans la communication CO18.08, et qu'Elle améliore constamment les outils de comptabilité du SEY, le préavis PR23.04PR nous indique que notre Conseil doit rester vigilant à ne pas accorder deux fois de l'argent pour le même objet sur deux comptes différents, ce qui revient à cacher au pilier public un crédit complémentaire à un objet déjà accepté par notre Conseil.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **M. Sébastien NOBS**.

Monsieur le Conseiller Sébastien NOBS a accédé à ce Conseil le 01.07.2016 pour le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Sébastien NOBS, pour son engagement au sein de notre Conseil.

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Messieurs Daniel BURDET et de Sébastien NOBS ont laissé le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Kassim PALANY, 2^{ème} des viennent-ensuite de la liste du groupe PS POP, né en 1972 et domicilié à l'Avenue Général-Guisan 13 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Daniel BURDET.

M. Julian MICHOU, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe PLR PVL, né en 2000 et

domicilié à la Route du Puits 5 à Gressy, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Sébastien NOBS.

Je prie Messieurs Kassim PALANY et Julian MICHOUUD de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Kassim PALANY, M. Julian MICHOUUD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER.

M. Kassim PALANY : « Je le promets »

M Julian MICHOUUD : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre 4 décès :

M. Paul-Arthur TREYVAUD, ancien Conseiller communal de 1978 à 1989 et de 2011 à 2020 ainsi qu'ancien Municipal de 1990 à 2011.

Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, ancienne Conseillère communale de 1994 à 2012.

M. Vincenzo Antonio FAGONE, papa de Madame Malory FAGONE, Conseillère communale.

Et de Mme Sylvie CENTLIVRES-RUCHET sœur de Monsieur Jean-Claude RUCHET, Municipal.

Chères familles, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes sincères condoléances.

7. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de :

- **CO23.07** du 22 juin 2023 concernant l'affectation des montants prévus pour l'aménagement des cours des écoles selon le concept « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier »
- **CO23.08** du 13 juillet 2023 concernant le plan des investissements 2023-2032.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, Mme la Présidente, par l'intermédiaire de Mesdames mes collègues Mme la Vice-syndique

Carmen TANNER et Mme la Municipale Brenda TUOSTO.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Lors du dernier Conseil communal qui remonte à juin, presque un bout de temps déjà, M. le Conseiller communal Jean-David CHAPUIS avait déposé une interpellation concernant la location des salles communales et plus spécifiquement sur la salle de Sermuz. Voici tout d'abord quelques éléments et comme ça fait un petit moment, qui avaient été développés dans cette intervention.

Soit le regret que les réservations de salles communales doivent être faites 30 à 60 jours avant la date de l'événement, un délai jugé trop long, en particulier pour les petites salles de quartier. Des exemples spécifiques de problématiques pour la salle de Sermuz, comme l'impossibilité de louer pour des cérémonies d'ensevelissement, une location refusée pour un anniversaire surprise, et le constat d'une baisse de location. Bref, quelques éléments avant d'interpeller la Municipalité sur deux questions sur lesquelles je reviendrai ensuite. Mais avant cela, j'aimerais tout d'abord planter le décor autour de cette thématique.

Concernant les délais de réservation, la règle est la suivante : pour les colonies de vacances, les demandes doivent être faites entre 30 et 60 jours à l'avance, selon la complexité de l'organisation du lieu. Par exemple, la nécessité de redéplacer les 30 lits dans les différents dortoirs et ça nécessite une commande de personnel complémentaire. Néanmoins, normalement, 30 jours suffisent. Pour toutes les autres salles, le délai est de 30 jours, délai assez usuel pour les salles à louer à la journée. Ce délai de 30 jours est lié aux contraintes organisationnelles de la location des salles, soit la mise en place des lieux, le rangement, le nettoyage, la synchronisation des événements les uns avec les autres, l'accueil des clients et la transmission de l'information entre les collaborateurs et collaboratrices, l'analyse des besoins, l'accompagnement de l'organisation, etc. Et puis surtout les contraintes RH liées au personnel nécessaire pour la préparation de la salle.

Il s'agit ici, dans la plupart des cas, de personnel à faible pourcentage travaillant sur appel. De même et afin de maintenir un accueil clients de qualité, il est nécessaire de pouvoir prévoir, souvent avant et après chaque manifestation, des moments de rangement et de nettoyage. Ainsi, il est nécessaire de faire appel à eux un mois en avance afin qu'ils puissent faire leur planification en amont. En tant qu'employeur de la Ville, en tant qu'employeur exemplaire, la Ville se doit de leur fournir une planification mensuelle claire sans la modifier tous les jours ou toutes les semaines. A noter qu'il s'agit de personnes souvent auxiliaires, travaillant sur appel à l'heure et non d'un service de piquet. Il est évidemment possible, de temps en temps, de faire une exception si la personne responsable de la conciergerie est disponible de manière extraordinaire. C'est souvent le cas, et le personnel de conciergerie, de même que les responsables des locations de salle, tentent au maximum de répondre aux demandes de tout un chacun. Il n'est néanmoins pas envisageable de leur demander tout le temps de pouvoir changer une réservation d'un jour à l'autre, particulièrement les weekends. Ainsi, les délais de mise en place permettent d'assumer un bon accueil des clients, ainsi qu'un bon déroulement de leur événement, cela notamment dans les contraintes RH que je vous ai mentionnées.

Un point sur la typologie des salles à louer : la Ville ne propose pas à la location des petites salles de quartier. Des salles de quartier sont proposées par d'autres entités. Chaque prestataire a sa propre réglementation sur laquelle la Municipalité n'a aucun pouvoir. Ainsi, les salles communales ne sont pas proposées à la location pour de courts événements de type goûter après une cérémonie d'ensevelissement, car les locations se font à la journée. Prévoir des locations plus courtes n'est pas prévu en l'état, car cela nécessiterait des ressources supplémentaires pour la conciergerie et le suivi des locations sur place.

Pour toutes les salles communales, la location n'a jamais été autorisée en direct via le concierge. La centralisation des demandes est en place depuis plus de 30 ans.

Concernant le cas spécifique de la salle de Sermuz, il faut aussi rappeler que cette dernière salle ne fait partie des salles communales yverdonnoises que depuis 2012, soit peu après la fusion des communes. Ainsi, depuis son intégration dans l'ensemble des salles en location à Yverdon, il a été décidé d'y appliquer le même principe que pour toutes les autres salles. Il est à noter concernant

la baisse du nombre de locations que par le passé, la salle était louée de manière régulière à l'école Montessori, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas d'une différence d'utilisation, mais bien d'un seul client qui est parti avec beaucoup de locations.

J'en viens maintenant aux deux questions liées à l'interpellation. La première : la Municipalité a-t-elle effectué récemment un état de situation des locations de salles ? Nous le faisons régulièrement. La location des salles communales fait l'objet de nombreuses réflexions et de transformations. Quelques exemples : la numérisation des locations. C'est un projet de numérisation pour l'ensemble des locations qui est en cours de réalisation. Une Phase test est en cours pour l'Aula Magna, dès que cette dernière sera terminée d'ici la fin de l'année, il est prévu de numériser au fur et à mesure l'ensemble des salles mises à disposition.

Ensuite, deuxième projet : à la suite de ce processus de numérisation, il y a également des réflexions autour de la création d'un guichet unique pour la location des salles, afin de faciliter le processus de location. À l'heure actuelle, la plupart des salles sont regroupées au Service de la culture, mais pour certaines d'entre elles, leur gestion incombe à des services ou des entités spécifiques, comme les salles du TBB ou les caves du Château. Afin de simplifier le travail du public, il est ainsi envisagé de créer un point d'entrée unique pour toutes les demandes de location. Nous travaillons aussi actuellement sur un projet d'accompagnement renforcé pour les locataires de manifestations d'importance au Château. Cela se matérialiserait par un renforcement de l'accompagnement technique et de conciergerie pour l'ensemble des locations liées à des locations publiques de haute valeur ajoutée.

Deuxième question de l'interpellation : la Municipalité est-elle disposée à revoir son système de location pour ces petites salles de quartier ? Alors non, pas vraiment, mais on peut admettre quelques souplesses. Alors, avant toute chose, j'ai envie de vous dire que je peux comprendre le regret d'un fonctionnement plus villageois, plus simple, organique et où les gens se connaissent. C'est peut-être un regret qu'on peut mettre sur différentes strates de notre société. Et on peut admettre un caractère atypique de la salle de Sermuz par rapport aux autres salles. Néanmoins, il n'est pas prévu de réaliser un processus différent pour une salle là où l'ensemble des autres salles ont toutes les mêmes principes et avec un système préférentiel pour l'une, mais pas pour l'autre et des contraintes sur notre personnel, que vous avez sans doute comprises. Néanmoins, la réception de la location des salles tente, dans la mesure du possible, de faire preuve de souplesse lors de la réception de demandes, même si ces dernières sont hors délai et si cela est possible. Dans ce cadre, la salle de Sermuz est particulièrement propice à ces demandes, avec cette petite souplesse que le Service tente de traiter au mieux, au cas par cas. Voilà, merci de votre attention pour cette longue réponse, je le concède.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je serai plus courte. Suite à la remarque de M. le Conseiller ROQUIER du 1er juin dernier dans le cadre de la réponse au postulat numéro 35 d'octobre 2009 de M. le Conseiller communal Vassilis VENIZELOS, intitulé « Pour un itinéraire de mobilité douce continue de Grandson à Champittet », concernant plus précisément le manque de clarté au droit des passages piétons sur l'Avenue des Sports en face du badminton, des pictogrammes vélo ont été marqués/ajoutés pour définir plus précisément les flux piétons et cyclistes. Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je voulais quand même répondre à la Municipalité pour sa réponse. Je ne suis pas entièrement satisfait de la réponse. Je me réjouis du fait de la simplification de la future location des salles, mais je verrai comment ça se déroule, et je me permettrai de poser quelques questions plus tard. Merci bien et bonne soirée.

**8. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DE
SÉCURITÉ**

Suite à la démission de M. Ozman GULPINAR du Conseil communal, la Commission de sécurité se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP propose la candidature d'Anthony REYMOND.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Anthony REYMOND est nommé membre suppléant de la Commission de sécurité.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**9. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE À LA
COMMISSION DE
GESTION**

Suite à ma nomination à la Présidence de ce Conseil, la Commission de gestion se retrouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP propose la candidature de Mireille BANDERET.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme la Conseillère Mireille BANDERET est nommée membre de la Commission de gestion.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**10. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE ET D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DES
FINANCES**

Suite à la démission de M. Luca SCHALBETTER de la Commission des finances et de M. Sébastien NOBS du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec les postes de membre et membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. le Conseiller Lionel BILLAUD comme suppléant à la Commission des finances.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Pour le poste de membre à la Commission des finances, le groupe socialiste et POP propose la candidature de Françoise PANASCI.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme la Conseillère Françoise PANASCI et M. le Conseiller Lionel BILLAUD sont nommés membre et membre suppléant de la Commission des finances.

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**11. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRE**

Suite à la démission de M. Daniel BURDET du Conseil communal, la Commission des affaires immobilière se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Pour ce poste, le groupe socialiste et POP propose la candidature de M. Philipp MÜLLER.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Philipp MÜLLER est nommé membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**12. PRÉAVIS
N° PR23.14PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'000'000.- POUR LA RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU THÉÂTRE BENNO BESSON
RAPPORTRICE : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Anne-Claude JAQUIER, Sophie MAYOR, Marceline MILLIOUD et Messieurs Maximilien BERNHARD, Daniel BURDET, Loann GAILLARD, Pierre-Henri MEYSTRE et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme JAQUIER donne lecture des conclusions et vœux du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

C'est une question par rapport au préavis et non sur la façon de voter, donc je vous redonne la parole.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

La discussion est bien ouverte sur ce préavis ?

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Oui.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Ok, on est bien d'accord. C'est l'intervention de M. Pascal GAFNER qui m'a mis le doute. À la lecture de ce préavis, nous ne pouvons que nous accorder sur la nécessité de rénover l'intérieur du plus ancien et du plus grand théâtre d'Yverdon. Après une rénovation de l'extérieur en 2015, il est désormais temps de remettre au goût du jour des installations vieillissantes qui ne permettent plus d'accueillir les publics ni les artistes dans des conditions confortables et qui surtout représentent un danger pour les personnes qui travaillent : chute de plâtre, sièges cassés, électrocution, planches en bois vieilli et cassant. Nous ne pouvons pas laisser le théâtre Benno Besson se délabrer de plus en plus au fil du temps. Ce préavis n'est d'ailleurs pas une surprise, puisque dans le plan directeur de la culture, la Municipalité s'était déjà engagée à moderniser les infrastructures et ces institutions culturelles, dont celle du théâtre Benno Besson.

De plus, le crédit d'étude est proportionné aux travaux spécialisés requis pour ce type de bâtiments historiques. Voilà, on sait que c'est un bâtiment complexe avec de nombreuses exigences particulières en matière d'électricité, de sécurité ou encore d'accès pour les personnes à mobilité réduite. C'est donc tout à fait compréhensible que le coût soit plus élevé au vu des rénovations très spécifiques à effectuer.

Notre groupe soutient également les souhaits de la commission. On estime qu'un suivi par le Service des bâtiments est nécessaire pour assurer que les montants ne soient pas dépassés. Par ailleurs, l'implication des représentants des usagers directs est indispensable pour que l'accueil du public soit réellement amélioré en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Nous appuyons également la nécessité d'une meilleure collaboration entre le théâtre et le restaurant pour que ce dernier puisse accueillir le public pendant les entractes, ou avant, ou après un spectacle. On se rend compte que ça ne fonctionne malheureusement pas très bien actuellement et c'est quelque chose qu'on regrette.

Enfin, il est important que cette étude s'inscrive dans une vision à long terme qui prenne en compte l'utilisation des différents espaces. Nous insistons également sur la nécessité d'aménager ces espaces de manière à pouvoir accueillir les artistes avec leurs besoins techniques actuels et de permettre à la salle de s'adapter au mieux à l'évolution des arts de la scène.

En résumé, personne ne peut nier la nécessité de cette étude et de ces futurs travaux qui profiteront

avant tout à la population yverdonnoise et à l'image de la Ville. Le groupe des Vert·e·s et solidaires invite donc l'ensemble de ce Conseil à suivre l'avis de la commission et à soutenir ce préavis. Merci.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a traité ce préavis lors de sa séance du 28 août 2023. Si elle soutient ce préavis à une forte majorité et quelques abstentions, la Commission des finances aimerait souligner deux, trois aspects qui lui semblent importants à relever. Ce crédit d'étude est particulièrement haut proportionnellement au budget global du projet. Cela se justifie ici par le caractère historique du bâtiment, les aspects techniques particuliers à un théâtre qui nécessite des remises aux normes multiples et surtout par prudence après la saga de la rénovation de l'extérieur du bâtiment en 2015.

La COFI ne remet donc pas en cause le montant de ce préavis d'étude, mais demande que cela ne devienne pas une norme et que les crédits d'études restent dans une fourchette maximum de 10-13 % du budget global des projets. La Commission des finances rejoint la commission ad hoc sur ses vœux, en particulier le premier, qui demande un suivi budgétaire serré garantissant un non-dépassement.

En conclusion, la Commission des finances vous invite à approuver ce préavis, à soutenir les vœux de la commission ad hoc et à garder en tête que le montant et la proportion du montant du crédit d'étude demandé doivent rester une exception.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC est plus que favorable à la rénovation du théâtre Benno Besson et les travaux semblent nécessaires. Cependant, deux questions subsistent, malgré d'ailleurs un travail de commission très minutieux. Nous nous demandons si le montant de l'étude n'est pas trop conséquent par rapport au travail à effectuer. En effet, certains montants pourraient être pris en charge par l'entreprise typiquement qui obtiendrait l'adjudication et qui aurait réalisé une analyse au préalable sur leurs offres. Je pense notamment à l'acoustique, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et analyse d'amiante, ce qui représente déjà un montant de presque CHF 200'000.- sur l'étude.

Cela étant, notre groupe soutient les vœux de la commission. Par contre, nos votes seront plus partagés, suite au montant relativement important que je viens de détailler. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Le théâtre Benno Besson est l'un des bâtiments emblématiques de notre Ville et sa pérennité en tant que bâtiment culturel doit être garantie. Après avoir rénové l'extérieur, il nous paraît indispensable de remettre au niveau actuel les installations intérieures. Même si nous avons précédemment combattu certains crédits d'études dispendieux, nous pensons qu'au vu de la nature historique de ce bâtiment, il convient de s'assurer de ne pas reproduire les erreurs du passé où le projet de rénovation à son tout début n'avait pas été suffisamment étudié et avait entraîné les dépassements que l'on connaît.

Nous soutenons dès lors les quatre vœux de la commission et en lien avec le 2^{ème}, il faudrait peut-être au préalable vérifier la convention qui lie le tenancier à la Ville.

Le groupe PLR, à l'unanimité, soutiendra donc ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe vert libéral soutient à l'unanimité le préavis ainsi que le rapport de la commission.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Vote

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.14PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

M. le Municipal François ARMADA :

Je vous remercie tout d'abord d'avoir accepté ce crédit d'étude, qui va nous permettre d'aller de l'avant avec ce projet. Je reviendrai sur les vœux 1 et 2 et je laisserai Mme la Vice-syndique Carmen TANNER revenir sur les vœux 3 et 4.

Concernant ce premier vœu, nous le comprenons bien, surtout après ce qui s'est dit et ce qui s'est passé, surtout lors des derniers gros travaux au théâtre Benno-Besson. Par contre, ce crédit d'étude, certes conséquent, va nous permettre de faire tout un travail de préparation, d'investigation, d'analyse qui vise justement à avoir la meilleure maîtrise possible du projet. Et ça, ça doit se faire avec des spécialistes. L'expérience précédente sur les façades avait justement été réalisée avec des entreprises à qui on avait confié des mandats d'études et on se rend compte que dans des travaux spécifiques sur des bâtiments qui sont complexes, vraiment la nécessité de pouvoir mandater des spécialistes et des spécialistes qui sont relativement onéreux, mais ça nous permet de revenir après avec une demande de crédit d'ouvrage qui est consolidée. Elle est consolidée parce qu'on a mis le temps et les moyens au crédit d'étude et ça permet de revenir avec un dossier à l'enquête, ainsi que des offres rentrées, donc une meilleure maîtrise des coûts d'ouvrage pour le crédit d'étude.

Par rapport à la 2^{ème} question, pour qu'un projet soit réussi, il est primordial qu'il corresponde aux besoins des utilisateurs, il est dès lors assez évident que ces derniers doivent être entendus, non seulement dans la phase préparatoire qui nous occupe aujourd'hui, mais tout au long du chantier et de la réalisation. C'est d'ailleurs la philosophie du Service des Bâtiments dans l'accompagnement des projets pour d'autres Services utilisateurs aujourd'hui. Et je passerai la parole à ma collègue.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je reviendrai donc sur le vœu numéro 3, soit le souhait d'une meilleure collaboration entre le TBB et le restaurant. Alors oui, nous adhérons totalement à votre vœu, et votre vœu vient même appuyer notre souci et notre volonté. Il faut rappeler, enfin j'aimerais bien rappeler tout d'abord, que les aménagements tels que prévus dans le hall sont peu adaptés à l'accueil du public. Actuellement, ce hall ne peut accueillir que 1/4 du volume de la jauge de la salle. Dès lors, il s'agira de créer plus de perméabilité entre le hall, le TBB et le restaurant. Bref, des possibilités un peu plus grandes d'aller vers le restaurant. Et il s'agira de les mettre en scène dans cette mission qui sera donnée au restaurant, tout en retravaillant l'articulation entre les deux entités sans altérer le fonctionnement du restaurant. Mais oui, nous sommes totalement en phase avec votre vœu.

Quant au vœu numéro 4 autour de l'étude de variantes pour les spectacles musicaux et de ne pas condamner la fosse d'orchestre. J'aimerais tout d'abord rappeler, en fait, que le théâtre a constamment évolué. Vous l'avez peut-être vu dans l'historique des 125 ans du TBB de notre théâtre, c'est que, à plusieurs étapes, des choses ont changé, comme en 1931 avec la suppression de la galerie, en 1958-60 avec l'aménagement de l'actuel café, en 1980 avec l'actuel décor, puis 98 avec l'aménagement des gradins. Bref, notre théâtre n'a cessé d'évoluer. C'est une évolution constante dans sa fonction, qui se met à chaque fois au goût du jour. Alors, pour revenir sur la question de la fosse d'orchestre, c'est oui, oui, on va étudier, nous le devons. Nous allons étudier cette capacité, la capacité de la salle d'accueillir des orchestres selon les exigences avec ou sans fosse. Et on le doit aussi, de faire cette étude-là ou de ne pas mettre de côté cette fosse d'orchestre tout de suite, on le doit car le TBB a une programmation de musique classique.

Et puis du moment que je suis à la fin de mon intervention et potentiellement de ce préavis, j'aimerais vous remercier pour votre soutien autour de ce préavis. Alors est-ce que c'est une cure de jouvence, est-ce que c'est un lifting ? Dans tous les cas, c'est vrai, il est un peu cher, le lifting, mais dans tous les cas, ce qui est sûr, c'est que c'est le bon moment. Il y a une nécessité de mise

aux normes, ça a été dit, une nécessité de mise à jour en termes d'accueil, qui permettra au TBB de continuer sa vie déjà riche de 125 ans. Mais nous y voyons véritablement une reconnaissance de la nécessité de chérir notre bijou.

Alors, j'avais envie de vous dire, mais alors du coup, continuons d'aller au théâtre. Et cette saison, vous apportera et recèle plein de pépites. Il y a trois spectacles auréolés de Molière : meilleure autrice vivante, Molière du public, Molière du meilleur second rôle. Et si les Molière ne vous font ni chaud ni froid, alors allez voir Brigitte ROSSET et Marc DONNET-MONAY, ou alors le nouvel opus de Bergamote. Mais surtout, surtout, ça sera le mot de la fin, la participation du chœur des collègues avec une star française en début d'année 2024. Bref, merci dans tous les cas de votre soutien.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les études nécessaires en vue de la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno Besson.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.934400.23 "Crédit d'étude rénovation du TBB" et amortie en 5 ans.

13. PRÉAVIS N° PR23.16PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION (PA) « ST-GEORGE », LA DÉSAFFECTATION PARTIELLE DU DP 293 ET SON TRANSFERT À LA PARCELLE 3303, LA DÉCADASTRATION PARTIELLE DES PARCELLES 3303 ET 5469 ET LEUR TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC AINSI QUE L'ADOPTION DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RAPPORTEUR : M. PIERRE-ANDRÉ MICHOU

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Messieurs Pascale FISCHER, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Julien MING et Ervin SHEU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. MICHOU donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.16PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : Le plan d'affectation « St-George » et son règlement, la désaffectation partielle du DP 293 et son transfert à la parcelle 3303 ainsi que la décadastation partielle des parcelles 3303 et 5469 et leur transfert au domaine public sont adoptés.
- Article 2 : La réponse à l'opposition déposée à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 3 septembre au 2 octobre 2022 est adoptée.
- Article 3 : La décision d'approbation préalable du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) est réservée.

14. PRÉAVIS
N° PR23.21PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTRICE MAJORITÉ : MME SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR MINORITÉ : M. LAURENT ROQUIER

Composition de la
commission

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

Une augmentation des revenus pour la Ville d'Yverdon est non seulement souhaitable, mais indispensable. Le relèvement du plafond de la péréquation jouera enfin en faveur de la Ville d'Yverdon, mais cela ne sera pas suffisant. En effet, l'inflation reste importante et aura des conséquences notables sur les comptes 2023 et le budget 2024, tant sur les salaires que sur le coût des matières. Le coût des énergies reste lui aussi haut et incertain. De plus, la Ville d'Yverdon doit financer de nombreux projets importants en cours ou à venir, qui participeront autant au bien-être de ses habitants et de ses habitantes, qu'ils permettront de rendre notre Ville attractive aux yeux de potentiels nouveaux contribuables.

La valeur fiscale du parc immobilier yverdonnois se chiffre à CHF 4'700'000'000.-. L'augmentation de l'impôt foncier est particulièrement intéressante pour les habitants et habitantes yverdonnois/yverdonnoises, puisqu'il met à contribution des personnes physiques et morales n'habitant pas forcément directement à Yverdon ; les propriétaires des bâtiments non domiciliés sur le territoire communal, en particulier Y-Parc, aura une augmentation sensible sur les recettes de la Ville, qui profiteront à l'ensemble de la population.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

Une minorité de la Commission des finances estime que les conséquences d'une augmentation brutale de 50 % de l'impôt foncier en 2024 n'ont pas été suffisamment analysées. L'imposition générale est plutôt élevée dans la Commune d'Yverdon-les-Bains. En particulier le taux d'impôt communal à 75 points, se situe parmi les plus hauts du Canton. Le taux de l'impôt foncier se situe, avec 1 pour 1000, à un niveau bas par rapport aux autres communes vaudoises. Le faire passer au taux de 1,5 pour 1000 le ramènerait au maximum possible. Ce faisant, Yverdon-les-Bains deviendrait probablement l'une des pires communes du Canton au niveau fiscal. Évidemment, cela ne passerait pas inaperçu et ne ferait que renforcer la perception d'enfer fiscal de notre Ville.

Dans le même préavis, la Municipalité dit que des mesures visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans la Commune, ainsi qu'à attirer des contribuables ayant une capacité financière supérieure à la moyenne doivent être favorisées. Pour les rapporteurs de minorités, cette augmentation va complètement à l'encontre de cette volonté. La Commune d'Yverdon-Les-Bains ne doit pas systématiquement figurer en tête des tableaux de toutes les catégories des taux

d'imposition.

Cette mesure rapporterait CHF 2'350'000.- de plus par an. Aucune analyse des autres conséquences de cette proposition n'est mentionnée dans le préavis. Les rapporteurs minoritaires admettent que le taux de l'impôt foncier est particulièrement et pourrait donc être ajusté. Il s'agit toutefois de compenser partiellement cette mesure et rendre une partie de cette nouvelle entrée fiscale aux Yverdonnois. Par exemple, une réduction de deux points du taux d'impôt communal, soit de 75 à 73 %, permettrait de rendre environ la moitié de ce nouveau montant perçu. Cela donnerait ainsi un signal positif et rendrait Yverdon-les-Bains un peu plus attractive pour les contribuables ayant une capacité financière supérieure à la moyenne.

En outre, le taux de l'impôt foncier touche les propriétaires immobiliers sur la Commune, mais tous ne sont pas forcément domiciliés sur la Commune. Une réduction du taux d'impôt serait bénéficiaire au contribuable yverdonnois. Même si les finances communales sont en souffrance, la solution ne viendra pas uniquement en saignant de plus en plus la population.

La minorité de la Commission des finances vous propose d'amender le préavis de telle sorte que le taux de l'impôt foncier reste inchangé en 2024 et émet le vœu que la Municipalité revienne l'an prochain avec une proposition pour une fiscalisation 2025 équilibrée et attractive.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur arrêté
d'imposition*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2024 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

*Proposition
d'amendement article 1,
alinéa 1.*

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a déposé auprès du Bureau une proposition d'amendement à l'article 1, alinéa 1 de l'arrêté d'imposition, proposant une baisse de 5 points, soit respectivement 5 %, sur l'impôt sur le revenu et sur la fortune.

Si vous êtes d'accord, Mme la Présidente, je me permets de continuer sur l'explicatif. Ça semble être le cas, donc je me permets de continuer.

Le groupe UDC tient à aborder une question cruciale pour nos concitoyennes et concitoyens. Nous déposons ce soir devant ce Conseil une proposition d'amendement visant à réduire de 5 % les impôts sur le revenu et sur la fortune pour l'arrêté 2024. Nous sommes conscients de la situation économique difficile que traversent de nombreuses familles de notre Commune. L'inflation croissante a eu pour conséquence une augmentation substantielle du coût de la vie, mettant ainsi en péril la stabilité financière de nos concitoyens. Les prix des denrées alimentaires, des loyers et des services essentiels comme l'assurance maladie grimpent sans répit, laissant bon nombre de nos concitoyens face à des défis financiers de plus en plus insurmontables.

Il est donc de notre responsabilité de répondre à ces préoccupations légitimes. Nous ne pouvons pas rester indifférents à la souffrance de nos concitoyens qui luttent pour maintenir leur niveau de vie. Une telle réduction d'impôt permettrait de soulager la pression fiscale qui pèse actuellement sur nos résidents et suivrait la volonté du Grand Conseil de ce mardi, qui a également voté une baisse de 3,5 %. Elle leur offrirait un allègement financier bienvenu et contribuerait à restaurer une partie de leur pouvoir d'achat, qui a été durement éprouvé par l'inflation.

Nous comprenons également que notre Commune dépend des revenus fiscaux pour financer ses services essentiels et ses projets de développement. Cependant, nous sommes convaincus que cette proposition d'amendement est une mesure réalisable pour soutenir nos concitoyens en ces

temps difficiles. Nous pouvons ici, ce soir, agir directement pour eux.

Grâce à la nouvelle réévaluation de la péréquation, nous allons gagner CHF 1'500'000.-, plus et là je mets en parenthèse, plus CHF 4'000'000 supplémentaires avec l'augmentation de l'impôt foncier qui sera probablement accepté tout à l'heure. Cela nous montre qu'il est possible de proposer une baisse représentant CHF 3'800'000.- et laissant ainsi un surplus de CHF 100'000.- pour la trésorerie communale.

En conclusion, si nous arrivons à 70 %, nous serions toujours au-dessus de la moyenne cantonale, mais nous ferions un geste significatif pour nos concitoyens. Nous vous encourageons donc à soutenir cette proposition d'amendement qui vise à restaurer le pouvoir d'achat de nos concitoyens et à renforcer notre solidarité communautaire. Je vous remercie pour votre attention.

*Demande de suspension
de séance*

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Ce point nécessite une suspension de séance afin que la COFI puisse en discuter. Ça aurait été agréable d'avoir cette proposition en COFI en amont pour qu'on puisse la discuter et ne pas perdre de temps ce soir avec ça. Je demande donc une suspension de séance pour que la COFI puisse en discuter.

Vote s/suspension

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes donc en présence d'une demande de suspension de séance. Je vais vous faire voter.

La suspension de séance est acceptée.

*Discussion
s/amendement*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vous prie de vous rasseoir, nous allons reprendre notre séance.

Je reprends l'article 1^{er}, alinéa 1. Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement du groupe UDC à l'alinéa 1.

Article 1, alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 75 %.

Article 1, alinéa 1, proposition d'amendement : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 70 % au lieu de 75 %.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Le manque à gagner pour la Ville d'Yverdon serait d'environ CHF 3'800'000.- dans le budget 24. Sans pistes proposées pour combler ce déficit de la part de l'UDC, l'impact serait beaucoup trop important sur l'équilibre des finances à quelques jours de l'apparition du budget 2024.

Sur le fond, la COFI a discuté de l'idée de la baisse du taux d'imposition, ce qui explique qu'il y a eu deux rapports sur ce préavis. Sur la forme, la majorité de la COFI ne peut pas prendre la décision si rapidement au vu de l'importance de l'impact financier que cela représente. Et c'est donc à une forte majorité que la COFI refuse cet amendement.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le préavis de la Municipalité est riche en enseignement, notamment sur l'impact des différents taux de taxation pour la Ville et les revenus qu'on peut en tirer. À sa lecture, on y apprend que 36% de la population yverdonnoise ne paie pas d'impôts, 16% paient moins de CHF 100.- par année et 13% paient moins de CHF 1'000.-. Cela signifie que 65% de la population ne profiterait pas ou

quasiment pas de la baisse proposée par le groupe UDC.

Autant dire que le groupe UDC rate largement sa cible si l'objectif est de rendre du pouvoir d'achat aux yverdonnois qui en ont le plus besoin. Si l'UDC souhaite par contre faire un cadeau à la minorité la plus riche, alors c'est vrai que cette proposition tombe à pic. Alors que le budget 24 est bouclé et comprend déjà la hausse des entrées attendues liées à la péréquation ou l'augmentation de l'impôt foncier, voter aujourd'hui une perte supplémentaire de CHF 4'000'000.-, c'est soit aggraver le déficit de CHF 4'000'000.-, soit couper dans des prestations auxquelles toute la population peut avoir accès à hauteur de CHF 4'000'000.-. Il s'agirait d'un beau cadeau empoisonné. C'est pour cela que le groupe PS et POP vous propose de refuser l'amendement de l'UDC.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Le Grand Conseil va probablement accepter en deuxième débat une baisse des impôts cantonaux. Cela induira automatiquement une baisse des impôts communaux, ceux-ci étant directement liés au taux cantonal, comme quand on parle de pourcentage du taux cantonal. Les citoyens yverdonnois profiteront donc déjà de réductions d'impôts et une baisse supplémentaire serait trop importante à la vue du budget de cette année, fortement déficitaire et sans savoir ce qui nous attend pour 2024. Le groupe PLR s'abstiendra donc sur cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, comme l'a dit M. WICKI, 36,8% exactement des gens ne paient pas d'impôt, ce qui veut dire que nous en avons quand même 63,2% qui en paient. Si le but est de ne viser que des gens qui ne paient pas d'impôts, je pense que cette Ville va aller dans le mur. Si on lit ce même rapport d'imposition, il est rappelé un objectif qui a souvent été dit par notre Municipalité dans sa majorité actuelle : il y a un objectif pour cette Ville qui est de remonter la valeur du point d'impôt, qui est la plus basse du Canton. Donc, remonter la valeur du poids d'impôt, c'est avoir des gens qui paient des impôts. Et pour avoir des gens qui paient des impôts, il faut aussi avoir une fiscalité qui n'est pas la pire du Canton.

Si on ne veut pas aller absolument dans le mur avec cette hausse de l'impôt foncier, qui donne déjà un autre mauvais message aujourd'hui, nous devons savoir donner un message d'ouverture et une orientation qui va plutôt vers la baisse. Ce que je vous rappelle, c'est qu'aujourd'hui, le maintien à 75 points, c'est une hausse d'impôt indirectement, puisqu'il y a CHF 1'500'000.- qui est transféré sur la péréquation, plus la hausse de l'impôt foncier. C'est donc une hausse d'impôt. Donc, quand on va nous dire que nous ne savons pas où nous irons chercher l'argent, eh bien non, puisque c'est déjà, en fait, une hausse de dépenses qui a déjà été budgétée dans un budget qu'on n'a pas encore de près de CHF 4'000'000.-.

Aujourd'hui, ce que nous demandons simplement, c'est de garder une certaine neutralité, ce n'est même pas une vraie baisse d'impôt. Aujourd'hui, tous les habitants, ou la plupart des habitants de cette Ville, font face à une situation très difficile, face à l'inflation, face à toutes les choses qui haussent. Que l'État ne soit pas capable de faire un geste, que l'État soit toujours plus dépensier, qu'il remette CHF 4'000'000.- dedans et s'apprête à leur prendre encore plus, c'est un message désastreux.

Finalement, aujourd'hui, tout le monde doit faire un effort et le premier qui est censé montrer l'exemple, c'est l'État. C'est pour ça que dans ces conditions-là cette demande de baisse de 5 points d'impôts est quelque chose de faible et de minimum, puisqu'en fait, c'est neutre, ce n'est même pas une vraie baisse d'impôt. Et le refuser, c'est vouloir augmenter les impôts de manière indirecte et fallacieuse.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous vous proposons une baisse très raisonnable. Nous aurions tout à fait pu proposer quelque chose comme 8%, pour nous amener à la moyenne cantonale. Et même là, on se serait trouvé sur une somme qui est tout à fait possible d'économiser. Je vous rappelle quand même que l'année passée, sur l'exercice précédent, le nombre de nouveaux postes qui ont

été créés qui est quand même très important.

Aujourd'hui, il est temps d'être réaliste, de faire avec la situation économique qu'il y a et aussi de penser aux gens qui vivent des situations difficiles. Pour qui, aujourd'hui, le meilleur moyen d'améliorer leur situation, c'est de cesser de leur prendre autant d'argent. Oui, il y a la partie des gens qui ne paient pas d'impôt, mais il y a aussi cette partie des gens qui a un plafonnement sur sa caisse maladie, qui a déjà un certain nombre d'aides. Donc, ce n'est pas la partie qui vit le plus difficilement la hausse des primes d'assurance maladie. Les gens qui ne paient pas d'impôt ont des subventions, donc ils ne subiront pas cette hausse de la caisse maladie. Mais la classe moyenne, juste en dessous, celle que le Parti socialiste prétend défendre, c'est elle aujourd'hui à qui on doit redonner un peu de pouvoir d'achat, ou essayer de ne pas lui en prendre plus. C'est ce qu'on vous propose, c'est surtout de ne pas lui en prendre plus.

M. le Conseiller Paul Camille GENTON :

Donc, on a une intervention, au nom du groupe Vert-e-s et solidaires, plus longue au niveau de l'alinéa 3, mais étant donné que nous avons reçu, on vient d'apprendre cet amendement lors du Conseil, mais juste pour ramener un tout petit peu le débat plus sérieusement.

Donc, la proposition de l'UDC, c'est sans avoir consulté la Municipalité, sans avoir consulté aucun groupe, sans avoir évalué l'impact financier d'une baisse de CHF 3'800'000.- des recettes de la Commune, de prendre une décision comme ça, en 10 minutes, sans avoir du tout évalué l'impact que cette décision pourrait avoir sur les finances communales, sur les prestations qu'on doit couper, sur quelles sont finalement toutes les choses que la Commune fait qu'elle devra interrompre.

Voilà, prendre une décision comme ça en 10 minutes, c'est totalement irresponsable à mon avis et c'est des choses... Une baisse d'impôt, bien sûr, qu'il y a des avis politiques différents au sein de ce Conseil et qui sont légitimes. Chacun a le droit d'avoir son avis là-dessus, mais c'est des choses qui doivent être préparées, discutées en commission, évaluées et enfin d'arriver à une solution commune. Je rappelle que la baisse d'impôt cantonal, ça fait à peu près 3-4 ans qu'elle se prépare. Après il y avait des gens qui étaient pour ou contre, mais ce n'est pas une décision qui se prend en 10 minutes et je pense qu'il faut être raisonnable et que si l'UDC a une telle proposition, il faut qu'il l'amène pour l'année prochaine sous forme d'un vœu. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors j'entends tout à fait les arguments de M. GENTON. Faut savoir que cet amendement a été transmis au Bureau, apparemment il n'a pas suivi, mais déjà en début de semaine. Toujours est-il que si effectivement vous avez besoin d'autant de jours pour vous prononcer, sachant que ce qu'on propose reste neutre vu que, en fait, c'est simplement la compensation du transfert cantonal et de l'autre hausse d'impôt qu'on va voter et donc ça n'a pas d'impact. Mais si vraiment vous avez envie, vous avez besoin, alors je propose tout simplement qu'on repousse ce préavis au prochain Conseil, puisqu'on peut tout à fait voter l'arrêté d'imposition au mois de novembre, la loi cantonale nous le permet et ça permettra donc de manière sereine à tous les groupes de pouvoir consulter, et ça permettra à la COFI de se pencher en détail, à la Municipalité de faire son rapport et en fait, avant d'augmenter les impôts des yverdonnois, je pense qu'on n'est pas à un mois près et on peut tout à fait se permettre ce délai de réflexion. Et puisque vous avez besoin de le faire, vous ne voulez pas vous précipiter, faisons les choses ainsi, remettons ça à la séance du mois de novembre.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'aimerais juste apporter un petit élément. On a reçu, au Bureau, l'amendement hier et le bureau étant fermé, nous l'avons vu ce matin.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité, généralement, a pour pratique de laisser le débat se faire, évidemment, mais elle a évidemment un avis quant à cette proposition d'amendement qu'elle a donc découvert pour les

raisons que vous venez de citer, Mme la Présidente, pratiquement en séance maintenant, en tout cas de manière officielle, maintenant en séance. Ceci étant, la Municipalité, pour répondre au Conseiller Ruben RAMCHURN, elle est prête à répondre à cette proposition d'amendement, ne serait-ce que parce qu'en principe une Municipalité, quand elle vient devant le Conseil communal avec un préavis, défend son projet.

Et donc, dans ce cadre-là, c'est bel et bien cette chose-là. Avant de passer sur les détails, j'aimerais peut-être préciser un effet par rapport aux effets des baisses fiscales cantonales qu'il pourrait y avoir sur le taux communal. Tant le taux d'imposition cantonal que le taux d'imposition communal se calculent en pour-cent de l'impôt de base, en fait. Quand le Canton propose une baisse du taux d'imposition cantonal, soit directement en pourcentage, soit, par exemple, en point d'impôt par rapport à ces chiffres qui sont connus, de 155 à 152, par exemple, pour le niveau cantonal, même si ce n'est pas le modèle qui est pour l'instant devant le Grand Conseil, ça se rapporte à cet impôt de base. Et donc, notre taux d'imposition de 75% de cet impôt de base ne serait absolument pas affecté par une baisse cantonale. Donc, quel que soit le sort que le Canton réserve à sa part d'imposition, l'impôt cantonal, l'impôt communal ne sera pas touché. Il ne se calcule, en effet, pas par rapport à un pourcentage de l'impôt cantonal. Et donc, quand l'impôt cantonal change, ça ne signifie pas que l'impôt communal change lui-même. C'est vraiment par rapport au taux de base. On a un barème de base, et puis ce barème de base, il est multiplié par 1,55 à l'heure actuelle pour l'impôt cantonal, et puis il est multiplié par 0,75 (75%) pour calculer l'impôt communal. Ça, c'est la partie technique.

Et puis, ensuite, la partie, pour revenir au fond, ben voilà, effectivement, tout le monde l'a dit, tout le monde l'a admis, la proposition qui est faite par le groupe UDC revient à retirer CHF 3'800'000.- à la Ville au moment où effectivement celle-ci a déjà, au niveau de la Municipalité, arrêté son projet de budget, s'apprête à le transmettre à la Commission des finances. Cette somme, il faut la retrouver d'une certaine manière. Donc voilà, j'imagine bien que l'UDC ne nous propose pas de compenser cette perte de revenus au niveau de la fiscalité par l'invention de nouveaux revenus, mais CHF 4'000'000.-, ou CHF 3'800'000.- en l'occurrence, c'est quand même une somme tout à fait importante. Ça représente une trentaine de postes. Donc, il faudrait, par exemple, une manière de retrouver CHF 4'000'000.-, c'est de supprimer une trentaine de postes dans l'administration communale. Où est-ce qu'on trouve 30 postes comme cela ? Est-ce qu'on les supprime à la Police ? Est-ce qu'on les supprime à l'accueil de jour ? Est-ce qu'on les supprime dans d'autres fonctions, notamment toutes les fonctions techniques et dans les Services techniques ?

C'est une vraie question. C'est l'ensemble du budget de l'ensemble de nos institutions culturelles, le TBB, l'Échandole, le CACY et si vous additionnez ça, vous arrivez effectivement à ce chiffre-là. Donc, c'est cette masse-là. On pourrait, on devrait peut-être aliéner une partie de nos Services techniques. Il y a eu des projets dans le temps, évidemment, d'autonomiser par exemple le Service des énergies ou une partie de celui-là. Les sociétés qui ont été créées dans le cadre du développement des énergies renouvelables, Y-CAD, Y-Solar, mais il faudrait en vendre pas mal pour obtenir cette somme de CHF 4'000'000.-. On pourrait supprimer l'ensemble des prestations sociales communales existantes. On serait probablement même en dessous de CHF 4'000'000.-, parce que sauf erreur, c'est un petit peu moins que ça.

Ou alors on peut évidemment, et là vous pourriez presque me tenter, creuser le déficit. Mais, mais je crois qu'on va déjà avoir des débats. On connaît évidemment les paramètres financiers dans lesquels on se débat, comme M. le Conseiller GENTON, comme il y a évidemment une proposition d'amendement qui a été faite de longue haleine, je dirais, et publiée dans le cadre du rapport de minorité, je vais évidemment revenir beaucoup plus longuement sur les effets et les raisons qui ont poussé la Municipalité à proposer le changement qui vous est proposé à l'article 1, alinéa 3, et je vous propose de revenir là. Mais dans l'ensemble, je pense qu'il ne suffit pas de dire, de se proclamer défenseur du peuple et du contribuable, de proposer une baisse d'impôt et de laisser ensuite tout le monde faire comme il peut en se moquant des conséquences. Là, les conséquences seraient importantes. Elles seraient le double de celles que propose le rapport de minorité des finances et sans vouloir vous faire injure, vous vous attendez probablement à ce que la Municipalité combatte le rapport de minorité, autant vous dire qu'elle combat avec la même véhémence cette proposition d'amendement. Je vous propose d'en rester à la version Municipale. Merci de votre

attention.

Demande de renvoi

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je suis assez effrayé quand j'entends finalement M. le Syndic qui nous explique qu'il a déjà dépensé l'argent que ce Conseil communal ne lui a pas encore donné, puisqu'il a budgété là-dedans la hausse de l'impôt foncier, qui est une proposition de la COFI toute récente et finalement on ne pourrait plus le toucher. Par contre, ils l'ont déjà dépensé et le budget de la Ville s'effondre. Donc, je rappelle que premièrement la Ville va effectivement, c'est CHF 2'500'000.- qu'on leur redonnerait, CHF 2'350'000.- après et le CHF 1'500'000.- de transfert du Canton, la Ville a CHF 4'000'000.- de plus que l'année d'après qui vont tomber. Et nous on vient, on propose simplement de réduire l'impôt d'une partie de ces CHF 4'000'000.-, voilà.

Maintenant, je rappelle à Mme la Présidente qu'avant, je n'ai peut-être pas spécifié l'article, mais j'ai demandé une demande de renvoi, selon l'article 87, afin qu'effectivement on puisse tirer au clair tout ceci. Ça permettra de voir aussi dans quelles dépenses peut-être la Municipalité a déjà fait entre le délai où la COFI a proposé de mettre plus d'argent que nous n'avions pas encore voté et qu'il a déjà été dépensé, donc ça nous permettra de tirer ça au clair et de voir tous les impacts de ça. Donc, je fais une demande de renvoi selon l'article 87.

Discussion s/renvoi

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes en présence d'une demande de renvoi de l'article 87. Si la Municipalité ou le 5ème des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision du Conseil prise à la majorité absolue. A la séance suivante, la discussion est reprise.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je suis désolé, mais on ne peut pas accéder à cette demande de renvoi. Le taux d'imposition doit être communiqué au Canton pour fin octobre. Notre prochain Conseil se tient début novembre, donc, nous ne serons pas dans les délais et nous ne pouvons pas accepter ceci. Voilà pour le formel, merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être dit par l'ancien Président de la Commission des finances. C'est tout à fait exact. Le taux d'imposition doit être livré au plus tard le 30 octobre, faute de quoi, l'arrêté d'imposition ne peut être accepté et ne peut être marqué pour 2024. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je rappelle que chaque année certaines communes dépassent ce délai et que le Canton donne facilement quelques jours de plus, rien ne va s'effondrer, surtout que c'est un processus démocratique et du côté du Canton, ils sont tout à fait sensibles à cela. Pour une semaine de plus, puisque ce sera la première semaine de novembre, il est évident que le Conseil d'État ne va pas lancer l'armée sur la Ville d'Yverdon, il n'y aura aucune conséquence si l'arrêté d'imposition tombe la première semaine de novembre. C'est formellement, c'est souhaitable à ce que ça tombe fin octobre. Si vous le voulez, on peut aussi organiser une séance extraordinaire du Conseil communal à la fin du mois d'octobre. Si c'est absolument ça que vous voulez, mais enfin, c'est inutile, je pense, de faire une séance pour cela et le Conseil d'État se satisfera tout à fait d'un arrêté d'imposition qui leur est communiqué début novembre. Chaque année, plein de communes le transmettent un peu en retard et c'est le processus de la démocratie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Il semblerait que je doive quand même faire voter cette proposition.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Comme la proposition de renvoi reste devant ce Conseil, la Municipalité vous propose évidemment de la refuser.

Vote s/renvoi

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La demande de renvoi à la prochaine séance est refusée.

**Vote s/amendement
article 1^{er}, alinéa 1**

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée par 70, 14 oui et 7 abstentions.

L'amendement ayant été refusé, je reprends à l'alinéa 2 et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

M. le Conseiller Paul Camille GENTON :

Cette fois-ci, je vais prendre la parole pour l'intervention préparée. Le groupe Vert·e·s et solidaires soutiendra l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité et refusera les différents... Je me suis trompé de moment ? Ah, oups, pardon. C'était par rapport à l'alinéa 3. Oui, du coup, c'est maintenant ou ce n'est pas maintenant ?

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Ce n'est pas maintenant.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

La majorité de la Commission des finances soutient une augmentation massive de l'impôt foncier, puisqu'elle serait de 50% et atteindrait le maximum légal, sans aucune autre marge de manœuvre pour la suite. Cette proposition avait été évoquée dans le passé, il est vrai, mais les conditions ont changé depuis, puisqu'il y a désormais un déplafonnement de la facture sociale permettant à Yverdon de toucher à l'avenir CHF 1'500'000.- supplémentaires.

Nous voulons attirer de nouveaux contribuables et de nouvelles entreprises pour revaloriser notre tissu économique, mais ce n'est pas en augmentant la charge fiscale que l'on va y arriver. De plus, une bonne partie des propriétaires ne sont de loin pas des personnes très riches, mais très souvent issus de la classe moyenne et qui sont propriétaires depuis très longtemps. L'absence de révision générale de l'estimation fiscale des immeubles de l'ensemble du Canton depuis 1992 fait peser une épée de Damoclès sur ces propriétaires qui risquent d'avoir une double augmentation de coup sur coup, sachant qu'un recours au Tribunal fédéral de la ville de Vevey est pendant pour une révision généralisée sur son territoire et dont la Municipalité d'Yverdon pourrait dès lors s'inspirer.

Si cette augmentation passe néanmoins et en comptant les CHF 1'500'000.- précédemment évoqués, nous serions à un équivalent de 2 à 3 points d'impôt que l'on pourrait faire bénéficier à la population yverdonnoise à l'avenir si le budget 2024 qui nous sera présenté sera moins déficitaire que le précédent.

Pour le moment, il est urgent d'attendre, profiter de ce déplafonnement pour améliorer nos finances, sans étrangler encore plus notre population avec des hausses d'impôts. Le groupe PLR soutiendra donc le rapport de minorité et son amendement demandant le maintien du taux actuel de l'impôt foncier et refusera le préavis si ce taux venait à augmenter. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Paul Camille GENTON :

Je vais faire l'intervention dans tous les cas, comme ça, c'est fait. Le groupe Vert-e-s et solidaires soutiendra l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité et refusera les différents amendements.

Bien entendu, augmenter les impôts est une décision difficile. Néanmoins, nous ne pouvons pas nier l'inflation qui va se répercuter sur l'ensemble du budget futur de la Commune. Pour un budget yverdonnois actuel total d'environ CHF 290'000'000.- à CHF 300'000'000.-, une inflation d'entre 2 et 3 % représente un montant entre CHF 6'000'000.- à CHF 9'000'000.-, qui sera nécessaire simplement pour compenser l'inflation et maintenir les mêmes prestations à la population. Autrement dit, pour conserver les activités communales à leur niveau actuel, nous n'avons que trois choix possibles : augmenter les recettes, réduire les prestations ou augmenter le déficit et donc la dette à long terme.

Nous devons aussi rappeler que, malheureusement, les finances communales yverdonnoises sont tendues. Cette situation avait motivé la Commission des finances dans son ensemble lors du précédent exercice budgétaire à chercher des compromis afin d'assurer la stabilité financière de la Commune. Dans un contexte de compromis collégial, la Gauche avait accepté de réduire certaines dépenses afin de s'approcher d'une relative stabilité. Néanmoins, il avait été demandé par la Commission dans son rapport à la Municipalité de chercher des nouvelles recettes et il avait été entre autres spécifiquement mentionné l'augmentation de l'impôt foncier comme une solution que la Municipalité pourrait mettre en place.

Nous rappelons également que ce rapport avait été validé par l'ensemble de la Commission de tout bord politique, hormis un refus. Nous sommes donc très étonnés de ce revirement de situation, alors que la Municipalité finalement nous propose simplement de placer le point d'impôt, comme il avait été largement discuté et demandé par la Commission des finances de ce Conseil.

Sur ce, revenons à l'arrêté. La plupart des communes de taille similaire (Lausanne, Nyon, Vevey, Montreux) présentent un point d'impôt foncier à 1,5 pour 1000. Dans ce contexte, Yverdon ne fera rien de spécial, hormis de simplement s'aligner comme les villes de taille comparable. Cette mesure, certes douloureuse, va néanmoins permettre d'apporter CHF 2'200'000.- dans les finances communales et donc de donner une bouffée d'air nécessaire pour contrebalancer les conséquences de l'inflation au niveau du budget.

À noter aussi que, dans le champ de compétences communales, il n'existe pas tellement d'autres options pour augmenter les recettes dans une même proportion sans impacter fortement l'ensemble de la population. Autrement dit, sans un tel arrêté d'imposition, une coupe dans les prestations communales semblerait difficilement évitable. De plus, l'impôt foncier reste un impôt socialement relativement distributif, puisqu'il touche spécifiquement les propriétaires immobiliers faisant principalement partie de classes socio-économiques privilégiées. Bien entendu, il existe des exceptions. Nous pensons, entre autres, aux retraités et retraitées à faible revenu propriétaires de logements. Néanmoins, la majorité des propriétaires fonciers ne font pas partie de la population financièrement vulnérable. En plus, il est important de se rappeler que leur contribution sera proportionnelle au capital foncier total et donc ce sont principalement les gros propriétaires fonciers qui seront impactés. La plupart des autres augmentations de recettes communales possibles qu'on pourrait imaginer toucheraient toute la population sans pouvoir prendre en compte leur revenu ou leur fortune.

Prenant en compte tous ces éléments, cette décision nous semble la meilleure, ou on pourrait dire la moins mauvaise si vous préférez et revient en fait à demander une contribution financière similaire aux autres villes de taille comparable aux propriétaires fonciers en raison de ce contexte inflationniste particulier.

Pourquoi augmenter d'un coup de 1,5 pour 1000, nous demandez-vous ? D'une part, car, comme discuté, les finances communales en ont besoin dès l'année prochaine. D'autre part, car cette année est favorable pour augmenter l'impôt foncier yverdonnois, car il correspond à l'année de la baisse des impôts cantonaux maintenant validée de -3,5%. Dans ce contexte, presque personne

ne pourra voir sa facture d'impôt réellement augmentée, mais seulement moins baissée qu'elle le pourrait théoriquement. Autrement dit, l'augmentation de l'impôt foncier communal sera dans l'immense majorité des cas dépassée ou du moins compensée par la baisse d'impôt cantonal, et nous pouvons donc rassurer la population que non, la facture d'impôt total ne prendra pas l'ascenseur comparé aux années précédentes, malgré cette décision.

Pour toutes ces raisons, le groupe Vert-e-s et solidaires suivra l'avis de la Municipalité, qui semblait d'ailleurs également être celui de la Commission des finances lors du précédent exercice budgétaire et soutiendra le préavis tel que présenté. Merci.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous allons revenir à l'alinéa 3 et on ouvrira la discussion après, même si c'est un peu trop tard.

*Proposition
d'amendement article 1,
alinéa 3.*

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors une petite discussion en aparté avec la Présidente et le Bureau m'a permis de comprendre qu'il y avait une petite confusion. Donc, effectivement, il y a une proposition d'amendement, c'est d'ailleurs l'objet principal du rapport de minorité que j'ai lu partiellement avant. Donc, il y a effectivement une proposition d'amendement à cet article 1er, alinéa 3, où on propose donc de modifier : « sur le territoire de la Commune, par CHF 1'000, 1.5 » à remplacer par : « CHF 1'000, 1.0 ». Donc, c'est effectivement, je le répète encore, je l'ai dit avant, l'objet du rapport de minorité.

Il semble que le Bureau ne l'a pas bien saisi, la salle par contre l'a saisi, puisque le débat a déjà commencé sur cette proposition d'amendement, mais formellement, pour que tout soit clair et que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit, je répète, c'est une proposition d'amendement qui était mentionnée dans ce rapport minoritaire.

*Discussion sur
proposition
d'amendement*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes en présence d'une deuxième proposition d'amendement de la minorité de la Commission des finances, alinéa 3. Article 1er, alinéa 3 : Impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles. Immeubles sis sur le territoire de la Commune : par mille francs CHF 1.5.-. Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au Registre foncier : par mille francs CHF 0.5.-.

Article 1er, alinéa 3, proposition d'amendement : Impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles. Immeubles sis sur le territoire de la Commune : par mille francs CHF 1.0.-. Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier : par mille francs CHF 0.5.-.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Julien WICKI :

C'est vrai qu'effectivement, puisque cette proposition d'amendement revient au statu quo, si on veut, c'est-à-dire à ne pas changer par rapport à la situation actuelle. J'ai fait un peu comme mon collègue GENTON, j'avais préparé une intervention qui porte en fait sur l'ensemble du préavis, et qui défend la position du rapport majoritaire et la proposition municipale contre la proposition de statut quo. Essentiellement pour cette raison, c'est-à-dire qu'il y a un constat qui est partagé par tous les bords politiques, c'est que notre Ville fait face à un déficit chronique.

Pour faire face à ce déficit chronique, plusieurs pistes ont été explorées. La précédente majorité avait procédé à la vente de biens communaux, ce qui n'apporte qu'une solution à court terme et qui nous prive de leviers importants pour le développement de notre Ville. Nous avons également assisté à l'augmentation de certaines taxes, des augmentations qui sont toutes problématiques car

les taxes sont les mêmes pour tout le monde, quel que soit notre revenu.

À la demande de la Commission des finances, la Municipalité revient aujourd'hui avec une nouvelle piste, une augmentation de l'impôt foncier pour placer Yverdon au même niveau que la plupart des villes vaudoises. Les gains attendus sont importants à l'échelle de notre Ville, près de CHF 2'500'000.- chaque année. Qui cela va-t-il impacter ? Tout d'abord, des propriétaires fonciers qui vivent ou dont le siège est à l'extérieur d'Yverdon. Peu de chance que ces propriétaires vendent pour investir ailleurs. Yverdon ne sera désormais qu'au même niveau que les autres villes.

Et puis, il y a la population yverdonnoise, 77% est locataire et ne sera donc pas impactée, l'augmentation de l'impôt foncier n'étant pas un motif d'augmentation de loyer, contrairement au taux hypothécaire. Intéressons-nous un instant au 23% restant. Pour la grande majorité d'entre eux, cette hausse sera largement absorbable, car ils ont un revenu élevé. Ce qui explique d'ailleurs pourquoi ils font partie du quart de la population yverdonnoise qui a réussi à avoir accès à la propriété.

Mais parmi eux et mes collègues l'ont dit précédemment, il y a aussi quelques petits propriétaires à bas revenus, des retraités par exemple, qui ont acheté leur appartement il y a plusieurs dizaines d'années. Si l'on prend l'exemple d'un petit appartement dont la valeur foncière est estimée aujourd'hui à CHF 350'000.-, cela ferait une augmentation de CHF 175.- par année. Ce n'est pas complètement anodin dans une période où tout augmente, mais cela reste raisonnable. Et la Ville peut conseiller toute une série d'aides à ces retraités, qui les utilisent trop peu souvent. Nous en parlerons d'ailleurs un peu plus tard à l'ordre du jour. Cette hausse permettra à notre Ville de tendre vers un équilibre financier qu'elle recherche depuis longtemps, par une hausse proportionnée et comparable à celle des autres villes.

Le groupe PS et POP vous propose donc de suivre la majorité de la Commission des finances et d'accepter le préavis sans les amendements. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

En préambule, je déclare mes intérêts. Je fais partie de cette minorité, 23% si j'ai bien compris, de privilégiés qui détiennent un bien à Yverdon. Je suis donc propriétaire, copropriétaire plus précisément, mais pas millionnaire. J'ai un salaire correct, qui fait que je me situe dans les personnes qui ont été évoquées tout à l'heure par M. ROQUIER, à savoir celles que l'on nomme appartenant à la classe moyenne. J'assume seule l'ensemble des frais relatifs à la maison que j'habite et dont je suis copropriétaire. Donc, excusez-moi de prendre mon exemple ici ce soir, mais je pense que de pouvoir concrétiser ces chiffres est important dans cette situation.

En rappelant que c'est un impôt qui touche donc qu'une minorité. Avec l'augmentation du point d'impôt foncier qui est proposée, ma facture annuelle pour l'impôt foncier devrait passer d'environ CHF 930.- à CHF 1'350.- par an, c'est-à-dire CHF 400.- par année, soit environ CHF 35.- par mois. Ces CHF 400.- annuels ou CHF 35.- par mois, bénéficieront à l'ensemble de la population yverdonnoise, contrairement à la hausse des taux hypothécaires qui ne profitent, eux aujourd'hui, qu'aux banques et des hausses qui ne semblent pourtant pas choquer grand monde.

Comme propriétaire, en cette période difficile pour tout le monde, je suis disposée à assumer cette petite augmentation de l'impôt foncier, ces CHF 35.- mensuels, pour soutenir la qualité de vie de ma Commune et je vous encourage, vous aussi, à soutenir le rapport de majorité.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Il me revient la tâche évidemment de venir défendre devant vous la version de l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité et donc de discuter à ce moment-là finalement du raisonnement qui a conduit la Municipalité finalement à proposer cette hausse de l'impôt foncier.

La première réponse, elle est extrêmement facile. C'est évidemment, on pourrait dire que c'est simplement parce que la Commission des finances nous l'a demandé et que donc on accède à sa demande. Ce serait à mon sens quand même un peu trop facile de se réfugier derrière la demande,

quand bien même elle a été réitérée de la Commission des finances pour s'arrêter là. Non, il y a plusieurs raisons qui nous poussent aujourd'hui à proposer cette hausse. La première, ça a déjà été cité, mais j'aimerais un peu développer, c'est la question de l'inflation. Pour rappel, l'inflation a atteint l'année passée 3,3%, en tout cas, c'est le chiffre que nous avons appliqué à l'indexation des salaires de la fonction publique yverdonnoise. Donc, 3,3% en 2022 et en 2023, ce chiffre se montrera très probablement à 1,7%. C'est en tout cas le dernier chiffre qui a été sorti en début de semaine par l'Office fédéral de la statistique. Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie que par rapport au budget 2023, puisque le budget 2023 avait pris une partie en compte, une partie de cette indexation, en tout cas dans les chiffres qui avaient été mis dans la brochure, mais pas l'entier des 3,3% et qu'on rajoute encore l'inflation de cette année, si on multiplie simplement à tâche strictement égale, sans la progression démographique et à prestation donc strictement égale, le simple fait de l'inflation sur l'ensemble de la masse financière de la Commune d'Yverdon-les-Bains, c'est en gros CHF 8'000'000.- de charges supplémentaires.

En fait, ce ne sont pas des charges supplémentaires, c'est simplement l'effet de l'inflation sur les charges habituelles de la Ville. Et donc, on pourrait se dire, oui, mais l'inflation, elle ne se produit pas seulement sur les charges, elle peut aussi se produire sur les revenus. Alors, c'est vrai en théorie et c'est vrai dans le long terme, mais ce n'est pas vrai tout de suite. Sur les revenus, il y a un décalage temporel. C'est la première chose. Il y a un décalage temporel pour prendre par exemple le budget 2024. Il est basé, pour ses prévisions fiscales, sur le bouclage des comptes 2022, c'est-à-dire sur la situation fiscale et les revenus fiscaux de l'année 2022. Ensuite, on peut poser des hypothèses sur ce que vont être ces revenus en 2023. Mais, d'une certaine manière, nous avons dû baser notre budget 2024 sur des prévisions qui sont basées sur des comptes que l'on a sur l'imposition en 2022. Les comptes 2022, c'est-à-dire avant qu'une certaine manière que l'inflation se produise et qu'elle se répercute, par exemple, dans les salaires des gens qui paient des impôts.

L'indexation, par ailleurs, elle n'a pas été totale, on le sait. Il y a une étude du Crédit Suisse qui a été donnée l'année passée, qui a dit que, en moyenne, les salariés suisses avaient été indexés à environ 2,2% par rapport à l'inflation, qui était, elle, plutôt de l'ordre de 3% à 3,5%. Et puis, cette indexation évidemment, elle tombe en fin d'année. Ce sont des négociations salariales qui ont lieu en fin d'année et puis elle s'applique à partir du début de l'année suivante. C'est-à-dire pour nous en 2023. Ça veut dire que cette indexation-là, on peut peut-être espérer la voir se matérialiser dans nos comptes au moment du bouclage de l'année prochaine, donc dans quelques mois, mais pas encore à l'heure actuelle au moment de la construction du budget 2022. Et puis ensuite, il y a des petits effets qui sont que la progression ma fois est prise en compte immédiatement, ce qui fait que, en fait, on a même un effet de baisse fiscale ou un risque de baisse fiscale dû au fait que la progression à froid de 3,3%, elle est immédiate, alors que le rattrapage salarial lui se produit un peu plus tard, donc on a un décalage de 2 ans. Ce pont-là, il est relativement difficile.

Et puis là, je n'ai parlé que de l'imposition, mais évidemment, vous le savez, nous n'indexons pas. Il n'y a pas de progression à froid de l'ensemble des taxes, des émoluments et de l'ensemble des autres éléments qui constituent les revenus de la Ville. Ça, ce n'est pas du tout indexé et donc on part vraiment à base zéro de ce point de vue-là. Ça veut dire qu'en gros, en tout cas pour la première année, vous n'avez pas de compensation entre une croissance des charges, parce que l'inflation, elle se produit tout de suite, les prix sont montés... L'inflation, c'est simplement la répercussion statistique de hausses de prix qui sont effectivement constatées au moment de la facturation. Elle a déjà eu lieu, l'inflation, au niveau des factures que la Ville paie, elle a lieu et puis l'indexation que nous faisons, elle se porte directement sur l'année suivante. Par contre, l'espérance que les revenus suivent et bien, elle se fait qu'une année plus tard. Donc, on n'a pas assez de compensations. On doit trouver effectivement au moins CHF 4'000'000.- supplémentaires pour équilibrer à prestation égale, au moins CHF 4'000'000.-.

Effectivement, ça a été relevé, le fait qu'il y a un engagement du Conseil d'État de relever le plafonnement de la péréquation de 8 à 10 points, ça nous vaut deux points d'impôt et donc environ CHF 1'500'000.-, entre CHF 1'500'000.- et CHF 1'600'000.-, on verra où est notre point d'impôt péréquatif, mais ça, on le verra au milieu de l'année prochaine. Et puis, il y a effectivement cette hausse que nous vous proposons de l'impôt foncier, qui devrait lui ramener environ

CHF 2'300'000.-. Et ça, ça nous fait CHF 4'000'000.- et le 2ème CHF 4'000'000.-, si on veut rester à déficit égal, c'est-à-dire autour de CHF 9'000'000.-. C'est des efforts qu'on va aller demander à l'ensemble de la fonction publique et c'est bel et bien ce qui s'est passé dans la construction, en tout cas en grande partie, de ce qui s'est passé dans la construction budgétaire. Combien même effectivement on a aussi eu quelques espérances, notamment on se rend compte que l'impôt frontalier augmente très fortement, parce que voilà, on a une très forte hausse dans le Canton, mais également en Ville d'Yverdon et ça, on le suit statistiquement, c'est quelque chose dont on a accès très rapidement. Donc, il y a des revenus supplémentaires non liés à cette possibilité-là qui nous permettent effectivement, par exemple, de lancer quelques politiques. On en reparlera très bientôt, évidemment, au moment où on discutera du budget lui-même. Ça, c'est la première raison, c'est que l'impact de l'inflation est réel sur une collectivité comme la nôtre et si on ne faisait rien et qu'on restait la même chose, on accroîtrait le déficit de pratiquement CHF 8'000'000.-.

Deuxième chose, alors il ne vous a pas échappé, vous en avez déjà parlé ici, qu'il y a des débats fiscaux à l'heure actuelle au niveau du Canton, on y reviendra, mais il y a une position qui est assez intéressante et notamment de la majorité actuelle du Grand Conseil, c'est de dire que finalement c'est intéressant pour une collectivité publique de baser sa fiscalité, non pas sur une ou deux grosses sources de revenu, mais sur toute une série de petits pots. Plus on a d'impôts, plus c'est intéressant et non pas en termes de masse totale, mais des petits impôts répartis dans toute une série de domaines. Ils sont encore mieux, ces impôts-là, quand ils sont d'une part à taux faible et d'autre part à très large assiette. Et bien, l'impôt foncier, c'est exactement ça. C'est d'abord un impôt à faible taux, 1,5 pour 1000 de la valeur fiscale est la hausse proposée, puisqu'on est déjà fiscalisé à hauteur de 1 pour 1000 à l'heure actuelle. Pour une valeur fiscale de CHF 500'000.-, la hausse proposée a un impact de CHF 250.- par an.

Alors, les deux chiffres, CHF 250.- par an, ce n'est pas anodin, ce n'est jamais anodin, évidemment. Toute hausse de charge, elle n'est jamais anodine. Donc, on ne va pas dire que c'est quelque chose qui est anodin. Et le chiffre de CHF 500'000.-, il ne tombe pas du ciel. Il a été dit qu'environ 3'000, c'est 22% de l'ensemble des ménages yverdonnois, ça fait environ 3'000 ménages yverdonnois qui sont actuellement propriétaire du logement qu'ils occupent, que ça soit une maison individuelle, une propriété par étage, à part pratiquement égal entre les deux. Si on prend ces 3'000 ménages et qu'on fait une moyenne de CHF 500'000.- par ménage ça fait CHF 1'500'000'000.- en valeur fiscale, on l'a dit avant c'est dans le rapport, la valeur fiscale dans un des deux rapports, la valeur fiscale totale qui se trouve sur Yverdon c'est évalué à CHF 4'700'000'000.-, mais là-dedans il y a l'ensemble des immeubles et il y a évidemment tous les immeubles qui n'ont pas une fonction d'habitation et à Yverdon-les-Bains ça en fait quand même une série, parce qu'il y en a effectivement beaucoup. Donc on se rend compte, pour 22% de l'ensemble des ménages yverdonnois, de penser que eux ont quelque chose comme 1/3 de la valeur fiscale totale du patrimoine immobilier yverdonnois, c'est déjà un chiffre relativement haut. Et pour arriver à ce chiffre relativement haut, il faut avoir une valeur fiscale moyenne, évidemment, de CHF 500'000.- par logement. Il y en a évidemment beaucoup qui sont plus bas et quelques-uns évidemment qui sont plus haut, mais ça donne cette idée d'une hausse de charges de CHF 250.- par an qui n'est pas anodine, mais qu'il faut comparer à la charge fiscale totale, typiquement dans ces ménages-là, elle est quand même de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de francs. Et puis de la charge, par exemple, des primes d'assurance maladie. Pour une famille non subventionnée, si vous êtes propriétaire, il y a de très fortes chances que vous soyez non subventionné, parce qu'évidemment la valeur de votre logement entre dans le revenu unifié et généralement, ça vous sort des barèmes. Pour une famille, vous le savez toutes et tous probablement, pour une famille de 4, quel que soit le modèle d'assurance, vous êtes pratiquement à CHF 10'000.- de charge, voire plus, de charge LAMAL par année.

Donc, par rapport à ça, les CHF 250.- sont anodin, mais il faut les rapporter à cette masse-là. Et puis la deuxième chose, c'est que l'impôt foncier, il a une assiette extrêmement large. Il fiscalise des personnes physiques et morales qu'on n'atteint pas autrement. Et j'aimerais vous donner un exemple en me basant sur l'économie, parce qu'on parle beaucoup des grandes régies et tout, on pourra y revenir, mais sur l'économie, c'est intéressant. Yverdon-les-Bains, du point de vue économique et du point de vue de l'emploi, c'est une success story. C'est le deuxième employeur du Canton. Il y a 20'000 emplois dans cette Ville, 16'000 pratiquement 17'000 maintenant

équivalents plein temps dans notre Ville. C'est en forte progression, 3'000 de plus. 3,000 de plus... Je suis un peu distrait. Voilà, je pense que je vous avais perdu avant, mais là, alors je vous ai vraiment complètement perdu. Je reprends donc. 20'000 emplois, c'est... Non, Non, synthèse viendra, mais il ne faut pas me lancer sur ce genre de choses.

A peu près 17'000 équivalents plein temps et bien, ça ne se traduit absolument pas finalement par des rentrées dans le domaine de l'imposition des entreprises, que ce soit l'impôt sur les bénéfices ou l'impôt sur le capital. Un équivalent plein temps, la part communale dans le Canton de Vaud d'un équivalent plein temps de ce que ça ramène à une commune en termes d'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur capital sur une moyenne de 3 ans, 2020 et 2022, comme ça, c'est précis, c'est CHF 852.- par équivalent plein temps. Ça, c'est la moyenne cantonale. A Yverdon, on est à CHF 273.-. Ça veut dire, on est à 32% de la moyenne cantonale. Donc ça veut dire qu'on a beau avoir une économie qui fonctionne extrêmement bien, qui crée beaucoup d'emploi et bien cet emploi ne se traduit absolument pas dans nos revenus fiscaux.

Je prends trois villes en comparaison : la ville de Renens : CHF 468.- par emploi, la ville de Lausanne : CHF 880.- par emploi, la ville de Vevey (Nestlé aidant) CHF 1'450.- par emploi. Pourquoi je prends ces trois villes ? Parce que c'est trois villes qui ont les mêmes taux d'imposition que nous et qui sont à 1,5 pour 1 000 de taux. Donc, on a vraiment des collectivités publiques qui sont un peu comme les nôtres. Et ce n'est pas parce qu'on a des emplois "crouilles", parce que la productivité par emploi dans la Ville d'Yverdon c'est CHF 128'000.- et par habitant c'est CHF 70'000.- par année. C'est-à-dire que c'est supérieur à la moyenne cantonale. On a une base économique qui est forte dans cette Ville, mais elle n'est simplement pas fiscalisée. De "fiscaliser" à travers la seule chose sur laquelle on peut atteindre toutes ces entreprises qui ont leur siège ailleurs et qui ont leur succursale à Yverdon, c'est à travers effectivement leur patrimoine immobilier.

On pourrait faire la même chose... On m'a demandé de synthétiser, donc je vais un petit peu couper, mais je me tiens à disposition d'une grande partie de l'assemblée, qui, je suis sûr, est suspendue à mes explications. Qu'on aurait pu faire effectivement quelque chose aussi de ce type-là. Mais il y a une troisième raison et c'est le pourquoi maintenant et j'en reviens finalement à ce que le rapport de minorité dit : est-ce que c'est vraiment le moment de faire ça ? Comme je l'ai dit avant, on a un débat fiscal actuel. Alors, vous n'êtes pas sans savoir, évidemment, que je suis député au Grand Conseil et que, disons, ma position sur cette baisse fiscale, elle est relativement connue et relativement publique. Ceci étant, le Syndique d'Yverdon-les-Bains, lui, il n'a pas d'état d'âme et constate effectivement et je pense qu'on peut effectivement faire cette hypothèse et pour être tout près de l'endroit où cette hypothèse va se réaliser très probablement, mardi prochain. Il est très probable effectivement que le Canton de Vaud, le Conseil d'État a proposé une feuille de route qui va être acceptée par le Grand Conseil et qui prévoit effectivement une baisse de 3,5% de l'impôt sur le revenu. Donc, ce n'est pas sur les 155, c'est uniquement sur l'impôt sur le revenu. Mais cette base de 3%, elle correspond sur l'impôt sur le revenu à environ 4 à 5 points de baisse fiscale pour les gens qui déclarent essentiellement du revenu. C'est plutôt de l'ordre de 5 à 6 points, pour ceux qui déclarent surtout de la fortune, évidemment, c'est moins, puisque l'impôt sur la fortune n'est pas touché par cette mesure fiscale du Conseil d'État. L'année prochaine, on annonce déjà 1,5% supplémentaire et puis en 2025 encore, on s'occupera de l'impôt sur la fortune, avec une baisse fiscale annoncée de CHF 47'000'000.-. Donc, on tombe à un moment où effectivement, pour la grande majorité de celles et ceux qui vont être affectés directement par cette hausse de l'impôt foncier, correspond une baisse de l'imposition cantonale et sur votre bordereau d'impôt, les deux choses vont s'équilibrer, voire au-delà.

Ceci étant, ce serait un peu facile aussi de simplement utiliser cette chose-là. La Ville se pose la question et c'est sincère et les questions que vous vous êtes posées et le questionnement que vous vous posez, c'est un questionnement dont on comprend la logique et qui a toute sa légitimité. C'est de savoir finalement comment on améliore l'assiette fiscale yverdonnoise. Alors, je l'ai dit, cet impôt foncier, il est intéressant parce qu'il va chercher une grande partie de sa substance ailleurs que chez les habitants yverdonnois. Mais c'est vrai que, une partie des habitants yverdonnois vont être frappés. On ne peut pas les exclure, on ne peut pas les protéger de cette chose-là. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons publié aujourd'hui une révision de notre barème RéAjy

avec une augmentation du rabais de fratrie du 2ème enfant, qui était à 20%, que nous passons à 25%. Ça concerne environ 400 familles dans la Ville d'Yverdon, pour une moyenne par famille de CHF 300.- par famille touchée. Sachant que, comme ça s'applique sur le barème qui est effectivement, la facture qui est effectivement payée, les plus hauts revenus qui payent la facture la plus élevée auront la diminution la plus forte. Et donc, pour eux, dont on peut penser que certains d'entre eux sont propriétaires, un rabais qui représente un multiple de ce chiffre de CHF 300.- que je viens de donner.

Donc, aussi dire que nous réfléchissons et nous avons aussi voulu cette mesure un peu comme un produit d'appel, non seulement en faveur du développement de l'accueil de jour. On sait que c'est ça qui est très fortement demandé, y compris par cette catégorie de la population, mais aussi en allégeant quelque peu la facture de cette affaire. Alors voilà, je crois que j'ai été relativement long. Mme Pascale FISCHER va probablement envoyer dans un petit moment le nombre de minutes que j'ai parlé. Tout ça pour dire, évidemment, que la Municipalité vous propose de rester à la proposition qu'elle vous fait, et donc d'accepter cette hausse de 1 pour 1000 à 1,5 pour 1000 et donc de refuser l'amendement de la minorité de la Commission. Je vous remercie de votre attention soutenue.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'ai eu grand plaisir à écouter M. le Syndic. On sent qu'il est sur l'un de ses sujets favoris, comme moi il aime beaucoup les chiffres et c'était tellement plaisant à écouter que j'aurais presque eu envie de payer plus d'impôts. Non, je plaisante, mais ces explications étaient très intéressantes, longues, j'espère d'ailleurs si on aura le temps de parole, que celui-ci sera noté afin de le savoir, le mettre comme benchmark, puisque le Conseil communal a le même temps de parole qu'un Municipal. On est tous, selon le règlement, des orateurs, mais là où j'aimerais peut-être des éclaircissements, il y a quand même quelque chose que peut-être je n'ai pas exactement compris, parce qu'on nous rappelle et ce préavis nous a rappelé quand même l'objectif qui est de faire vraiment monter la valeur du point d'impôt dans cette Ville. Et je ne comprends pas exactement quelle est la stratégie pour y arriver, puisque finalement on ne voit qu'une pression fiscale qui ne fait que monter, des dépenses qui vont derrière, et je ne vois pas encore exactement comment est-ce qu'on ambitionne ceci.

Parce qu'on parle plutôt de choses qu'on va... De prestations qu'on va donner en plus, ce qui veut dire qu'on va plutôt attirer des gens qui en touchent que des gens qui payent plus que ça. Et donc, j'aimerais quand même qu'on comprenne quelle est la stratégie et par quel objectif, parce que ce n'était pas très clair, enfin, par quelles actions est-ce qu'on va convaincre des gens qui paient plus d'impôts de choisir Yverdon et de venir augmenter notre valeur de point d'impôt. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Si vous ne voulez pas que je réponde, il ne faut pas me poser des questions, non, plus sérieusement, juste pour prendre un exemple. On aura l'occasion d'en rediscuter au moment évidemment où le budget viendra, parce que la vraie question, elle est là. Mais je donne qu'un seul exemple, c'est la politique d'accueil de jour. C'est une politique qui a énormément d'effets, notamment sur l'attractivité d'une Ville comme la nôtre. En même temps, c'est une politique qui, dans le cadre d'une Commune comme la nôtre, est extrêmement coûteuse. On le sait, l'ouverture de chaque place d'accueil supplémentaire, elle coûte au budget communal des sommes relativement importantes. Nous nous sommes engagés à aller dans cette direction. On reviendra encore devant vous dans très peu de temps sur la planification que nous avons à ce niveau-là. Et nous savons très très bien que notamment un des publics qui est le plus demandeur de ce genre de prestation publique, c'est notamment la classe moyenne supérieure qui est souvent évidemment avec des taux d'occupation extrêmement importants et pendant quelques années, en tout cas, avec des enfants en bas âge qu'il s'agit de pouvoir placer dans des structures de ce type.

C'est typiquement, et c'est vraiment dans ce que j'ai dit à la toute fin de mon intervention, dans ce cadre-là, que nous cherchons aussi à mettre en place une politique tarifaire qui puisse être attractive. Non, mais combien même on sait que ce n'est même pas tellement la question du tarif que celle de l'accessibilité à la place qui est la plus importante, mais ça réclame beaucoup

d'investissements. C'est de loin ce qui, sur la législature, va nous coûter le plus cher en termes de politique publique. En même temps, nous sommes absolument persuadés qu'elle a un effet d'entraînement. C'est bien le pari que nous prenons à la Municipalité, qui finira par effectivement redresser l'assiette fiscale. En tout cas, le pari que la Municipalité vous propose.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci, M. le Syndic, pour vos réponses. J'espère que vous gagnerez votre pari. J'aimerais partager votre optimisme.

Mais du coup, je suis un petit peu étonné, puisqu'il me semble que c'était il y a une année ou deux ans, on a augmenté le barème des crèches, enfin l'accueil de jour, justement pour ces classes-là. Donc est-ce que ça veut dire que la Municipalité prévoit de recorriger le barème et de le remettre à quelque chose de plus accessible pour ces classes-là dans le prochain budget ? Peut-être que je veux savoir les réponses trop vite, mais c'est vrai qu'au moment donné où on est en train de voter tout l'impôt, ça me semble intéressant d'avoir déjà ces réponses.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, une des raisons de la correction que nous avons annoncée aujourd'hui, c'est bel et bien celle-là M. le Conseiller.

Vote s/amendement

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

L'amendement à l'article 1, alinéa 3 est refusé par 54 non, 34 oui et 3 abstentions.

L'amendement ayant été refusé, je reprends alinéa 4 et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée. L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.21PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2024 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

15. PRÉAVIS
N° PR23.15PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 555'000.- POUR LA REMISE EN ÉTAT DES CHAUSSÉES À LA RUE DU CURTIL-MAILLET, À L'AVENUE DE LA GARE ET À LA RUE DE LA PLAINE ET D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 75'000.- POUR ÉVALUER LA FAISABILITÉ D'UN PROJET GLOBAL DE MOBILITÉ PORTANT SUR L'AXE RUE DU CHEMINET – RUE DU CURTIL-MAILLET
RAPPORTEUR : M. MATHIAS ORTEGA

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Apolline CARRARD, , Anne-Carole LEIBACHER, Claire-Lise MAJOLA, Layla OUTEMZABET (absente), Xavier FISCHER, Mathias ORTEGA, Joël WAEGER et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. ORTEGA donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Nous nous trouvons devant un préavis qui regroupe plusieurs sujets et qui manque sur certains points de transparence. Il semble clair qu'il faille rénover certaines rues et réfléchir à l'avenir de la mobilité dans notre Ville. Cependant, pas de cette façon et nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent préavis, mais la Municipalité semble malheureusement ne pas vouloir nous écouter. Il manque une vision globale et il serait souhaitable d'arrêter cette politique de saucissonnage par laquelle chaque préavis en lien avec la mobilité nous amène une suppression des places de parc, quels que soient les quartiers de la Ville, sans jamais en compenser.

Lorsque je parlais de transparence précédemment, il est vraiment fâcheux d'apprendre lors de la commission que toutes les places de parc de la rue de Curtil-Maillet seront supprimées, alors que cela n'est pas mentionné dans le préavis et que par ailleurs, il n'y a pas de compensation, ne serait-ce que partielle, prévue dans un environnement proche.

Ne nous méprenons pas, le groupe PLR comprend bien les besoins d'assainissement routier et n'est pas contre par principe, mais nous ne pouvons pas accepter la manière dont cela est présenté et la grande majorité du groupe refusera ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Maude EHRBAR :

Le groupe Vert-e-s et solidaires reconnaît l'importance des travaux prévus afin d'assurer la sécurité des piétons et piétonnes à la gare, ou des cyclistes et autres utilisatrices des autres tronçons réaménagés. Cependant, nous nous questionnons sur le fait d'engager de telles sommes pour des aménagements peu durables. Comme cela a été dit, l'enrobé aux arrêts de bus a une durée de vie très limitée, ce qui signifie qu'en attendant le projet d'aménagement de la gare, l'enrobé devra être refait plusieurs fois, entraînant à nouveau des ressources financières et matérielles.

N'existe-t-il vraiment pas de solution plus durable ? Le groupe Vert-e-s et solidaires soutiendra donc ce préavis pour des raisons de sécurité qui l'impliquent, mais émet le vœu qu'à l'avenir, la

planification des réaménagements routiers se fasse sur du plus long terme et qu'une réflexion se fasse quant à la durabilité des matériaux utilisés.

Pour ce qui est des places de parc, je tiens à souligner le fait que ce Conseil a voté une stratégie mobilité, dont l'un des axes principaux est le report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité douce et les transports en commun. Dans ce cadre, il semble tout à fait cohérent de supprimer des places de parc pour améliorer la sécurité des autres modes de transport. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je crois que c'est une fois de plus ce Conseil communal est pris en otage par un préavis Frankenstein, c'est-à-dire que, sous couvert de sécurité ou de différents types de réflexions, on en profite pour supprimer les places de parc et puis on combine ce qui devrait être plusieurs préavis en un seul pour nous dire que vous ne pouvez pas refuser.

Je pense que c'est un hold-up démocratique. Ça fait plusieurs fois que ça se passe et chaque fois sur les mêmes sujets. On l'a eu sur la rue Cordey, on l'a eu à plusieurs endroits et je pense que ceci est un hold-up démocratique. Donc, nous le refuserons et on ne peut rien faire d'autre que le refuser. Mais on peut déplorer cette pratique qui est de mélanger tout en même temps pour forcer des objets. Je pense que c'est tordre le bras de la démocratie et c'est malhonnête. Merci.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Je suis assez d'accord avec mon préopinant. J'ai l'impression qu'on est pris en otage aujourd'hui, mais je ne pense pas que c'est par la Municipalité. Après avoir pété dans une hélice ou pété dans l'eau, c'est peut-être la même efficacité, je pense que ce préavis tient tout à fait la route. L'état actuel de ces chaussées est juste décevant et nécessite une réparation assez rapide et j'espère que ce Conseil en prendra bien note. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit ici d'un préavis qui permet finalement une coordination complète entre les futurs travaux du Service des énergies et puis les besoins urgents de refaire le revêtement de surface, ainsi que la planification à long terme pour pouvoir assurer une sécurité dans les quartiers qui sont et les secteurs, qui sont définis.

Vous avez la possibilité de ne pas soutenir le préavis. En l'occurrence, il y a énormément de problèmes de sécurité, des problèmes d'ornièrage, de revêtement, de nids-de-poule qui génèrent des gros dangers pour les piétons, les cyclistes, ainsi que les automobilistes. Il est devenu urgent de faire quelque chose sur les différents secteurs qui vous sont proposés dans ce préavis. Cela fait plusieurs années que cela aurait dû être fait. Le secteur de la gare est effectivement soumis à plusieurs projets : le projet de la Place d'Armes, le projet de l'interface TP qui aurait dû aussi effectivement être accéléré ces dernières années et qui a pris du retard. En l'occurrence, nous essayons de trouver une solution pour pouvoir durer sur les cinq prochaines années en attendant que le projet d'interface TP, qui est une mesure d'agglomération, puisse se réaliser dans les plus brefs délais. Sachez que le projet est en cours, que le Canton le soutient, qu'il subventionne l'étude, que tous les Services ont ce projet comme une priorité.

Nous devons vraiment intervenir sur les différents secteurs qui sont la rue de la Plaine, le secteur de la Gare et le secteur de Curtil-Maillet avec des sommes qui ont été optimisées. Le type de revêtement est effectivement une préoccupation pour les Services, d'un point de vue des îlots de chaleur, mais aussi d'un point de vue de la durée. Nous sommes tout à fait conscients que ce n'est pas idéal, mais aujourd'hui nous n'avons pas d'autre solution que de refaire un revêtement de ce type. Le projet définitif de l'interface TP sera un projet qui sera avec un revêtement en dalle, en béton, ce qui permettra justement de durer sur 30 à 40 ans. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette possibilité-là, nous faisons avec le budget actuel. Nous essayons vraiment de pouvoir optimiser tous les coûts pour une meilleure durée et une optimisation.

Par rapport à la question de la compensation, la compensation des places de parc supprimées

n'est pas une politique compatible avec le programme d'agglomération de 4^{ème} génération, qui définit des objectifs de report modal, comme cela a été indiqué ce soir. Effectivement, un report modal qui doit diminuer de moitié moins d'ici à 2040, qui demande aussi de mener des politiques de mobilité un peu plus courageuses que juste la compensation directe. Ce qui ne veut pas dire que nous ne cherchons pas des solutions pour les habitants des quartiers de Général-Guisan. Dans le périmètre proche, nous essayons de mettre en conformité aussi l'utilisation de macaron pour le parking du Midi. Aujourd'hui, ce n'est pas possible pour les habitants de Général-Guisan de pouvoir se stationner, mais les Services travaillent pour pouvoir justement stationner sur une longue durée dans le parking du Midi, qui offre une possibilité encore assez large pour tous les habitants de ce secteur-là.

Donc, les services sont conscients aussi de cette problématique. Nous travaillons aussi en parallèle de ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, nous apprenons que, en fait, c'est selon le plan d'agglomération de génération 4 qui nous obligerait à ne pas pouvoir compenser les places de parc. Ayant été le rapporteur de majorité du préavis qui a mené à ce plan d'agglomération, ça ne figurait absolument pas dans ce qui a été soumis à la Commission, dans ce qui a été soumis au Conseil communal et ce que le Conseil communal a voté et l'argent que ce Conseil communal a voté pour réaliser ce préavis.

Ce préavis pour la réalisation du PA4, devait surtout servir à financer le tronçon restant de la route de contournement après que nous n'ayons pas eu le financement pour la première partie, puisqu'un ancien Syndic avait retiré ceci du plan d'agglomération. Suite à ça, c'était pour compenser cette erreur.

Or aujourd'hui, on voit que d'autres choses ont été mises dedans et ensuite la Municipalité, qui d'autre que la Municipalité aurait pu changer ce qui a été fait et ce qui a été soumis à ce Conseil communal. Entre-temps, on se retrouve avec un PA4 dont, en fait, l'objectif est tout autre et il est la suppression des places de parc sans compensation dans cette Ville.

Et c'est aujourd'hui un génocide des places de parc que nous constatons à Yverdon, puisqu'il y en a 10, à la rue des Moulins, c'est la moitié, voire les 2/3 des places partout et sous couvert de normes de sécurité. Et on nous fait des préavis à chaque fois comme celui-ci, on nous dit : « Ah, on a laissé un endroit devenir dangereux et en fait vous êtes obligés de l'accepter et on va supprimer les places de parc en même temps. » Ben non ! Et ça, ce n'est pas acceptable. Et ça veut dire qu'en plus, vous mettez volontairement en danger les gens en prenant le risque de ne pas faire passer les préavis, parce que vous voulez prendre en otage la sécurité et les usagers pour pouvoir obtenir au forcing la suppression de places de parc un peu partout dans cette Ville.

Non seulement ça ruine notre Ville, non seulement ça la mure face à sa campagne, aujourd'hui c'est une politique qui détruit Yverdon et je la regrette. Malheureusement, je trouve dommage qu'on prenne en otage la sécurité pour ça et surtout en faisant de tels bricolages malhonnêtes.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je vois que mon préopinant n'a pas peur des mots. Je vois aussi que, à mon grand étonnement, il a rapporté une commission sur un objet pour lequel il n'a pas lu le rapport concerné. Le rapport du PA4 a été établi déjà par l'ancienne Municipalité, je tiens juste à le rappeler en passant. Le préavis qui le concernait concernait l'ensemble du dossier, donc j'ose espérer que les commissaires qui travaillent sur un document de cette importance l'aient au moins lu. Ce document n'a pas été réécrit après le vote du Conseil.

Donc, dans ce document, il y a clairement des objectifs et des orientations fortes qui sont données. Après, on peut les appliquer d'une manière ou d'une autre, mais je crois que les propos de notre Municipale sont tout à fait corrects par rapport à l'esprit, aux objectifs concrets et aux mesures qui correspondent dans ce document.

Cela étant, moi, je regrette qu'une sorte d'hystérie sur la question des places de parking. Jusqu'à présent, on a eu quelques préavis qui ont supprimé quelques dizaines de places de parc ici ou là dans le cadre de projets routiers. Alors que dans notre Commune, je ne sais pas combien il y a de places de parc, mais elles se comptent en plusieurs milliers, largement. Donc, on n'est pas en train de supprimer les places de parc d'Yverdon, on est en train d'adapter quelques tronçons et il se trouve qu'historiquement on a aménagé l'espace public en faveur de la voiture depuis les années 50-60. Depuis maintenant une vingtaine d'années, on se rend compte que cette politique n'a pas d'aboutissement, qu'on va dans un mur. L'espace étant limité et les besoins en déplacement augmentent. Et si on veut répondre aux besoins de déplacement dans la localité, il faut utiliser tous les modes de manière complémentaire et ne pas se focaliser sur un seul mode, qui a en plus le plus fort impact sur l'environnement et sur l'espace.

Donc, fatalement, quand on réaménage une rue, si on veut améliorer les autres modes, en général, il n'y a pas tellement de miracles. Si on a besoin de place, et bien les premières places qui ne sont pas immédiatement fonctionnelles et impératives, c'est souvent les places de parc, pas toujours, mais voilà, ce n'est pas un hasard que cela se présente et ce n'est pas une politique cachée. C'est une politique qui répond en fait à équilibrer les modes, pour notamment, indirectement aussi, je le précise, faciliter la fluidité du trafic des voitures, qui elles ont besoin de rouler. Donc, ce n'est pas une politique contre la voiture. C'est une politique pour la population, qui puisse se déplacer selon différentes manières et lui offrir des choix de déplacement qui soient corrects.

Je pense que ce préavis va tout à fait dans ce sens-là. Il est tout à fait mesuré et le groupe socialiste le soutiendra.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

J'invite juste M. RAMCHURN à peser le poids de ses mots. Par exemple, le mot génocide, c'est un mot qui a un autre sens que supprimer des places de parking. Et d'ailleurs, je suis désolée pour les personnes qui nous écoutent, qui pourraient être touchées parce que concernées par un génocide dans l'histoire.

Et puis je l'invite aussi à se questionner sur le sens du mot démocratie. Je pense qu'il y a beaucoup de... On peut dire, beaucoup de choses, mais je pense que si tous les membres du Conseil communal prenaient le même temps de parole que lui, on serait encore au premier point ce soir. Et ce n'est pas ce que j'appelle, en tout cas, la démocratie.

Donc, je l'invite à écouter ses temps de parole, voire à les supprimer, vu qu'il a pris... Enfin, là j'ai l'impression qu'il a grillé ses temps de parole de l'année quoi. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Écoutez, je vais être bref cette fois-ci, mais je vais juste préciser ce qu'a dit M. Xavier FISCHER, c'est-à-dire que, qui d'ailleurs a oublié de déclarer ses intérêts, puisque c'est son cabinet d'architecte Fischer-Montavon qui a fait le rapport pour supprimer les places de parc à la rue de la Plaine et puis évidemment sur la rue Cordey, donc ça c'est... Peut-être comme ça, c'est fait.

Maintenant concernant le fameux rapport qui a été fait sur le PA4, c'est un rapport qui ne date pas de l'ancienne législature. Il y a un rapport qui est sorti cette année au mois de mars. Donc on avait déjà changé de Municipalité. Et puis le rapport, le document du PA4 original, et bien c'est justement là où est l'interrogation, puisqu'il nous est sorti qu'on avait changé de majorité, et il est sorti un PA4 qui ne contient pas du tout ce qui avait été soumis à la commission et au Conseil communal et ses objectifs n'ont jamais été débattus démocratiquement. Ces objectifs de suppression massive des places de parc, il n'y a jamais eu de débats démocratiques là-dessus. On a voté une enveloppe qui devait servir à obtenir les financements de la route de contournement et on nous a sorti un document qui ne sert plus à fabriquer la route de contournement, mais qui sert à supprimer les places de parc d'Yverdon.

Donc oui, je pense que c'est peut-être même illégal ce qui a été fait. On a été trompé, en tout cas. Donc voilà, je pense que je vais clore le débat là-dessus, pour ma part, j'ai dit ce qu'il y avait à dire,

mais oui, je pense que tous les Yverdonnois ont été trompés et aujourd'hui, la route de contournement, on ne sait pas si on l'aura comme ça, mais la seule chose qu'on a gagnée, c'est la suppression massive des places de parc dans tous les côtés. Ah, oui, je m'excuse pour le terme génocide. Je vais remplacer par un massacre ou une extermination des places de parc, voilà au niveau de l'histoire, c'est peut-être un meilleur terme.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je vous confirme que le programme d'agglomération au niveau de son contenu a bel et bien été validé en été 2021 avec nos anciens collègues qui nous ont accompagnés et sur lequel nous avons soutenu pour pouvoir assurer une continuité dans ce dossier, ne pas non plus perdre les dépenses en études qui avaient été faites jusqu'à présent et continuer dans cette logique de stationnement, mais aussi de report modal, telle qu'elle avait été définie il y a plusieurs années de ça.

Puis, l'élément pour revenir à notre présent préavis de ce soir, c'est que, en touchant le revêtement, refaisant des points de sécurité, comme ça a déjà été le cas d'ailleurs dans plusieurs endroits de la Ville, nous sommes obligés de mettre en conformité la surface. Ce qui implique du coup, pour pouvoir maintenir deux voies de circulation à 50 km/h, mais même à 30, ainsi qu'une ligne de bus, plus un croisement de deux camions, le maintien aussi, enfin la création de deux bandes cyclables, la mise en conformité de deux passages piétons. Nous sommes obligés de faire une suppression des places de parc qui n'étaient absolument pas conformes et c'est tout. Ça s'arrête là. Donc, je vous laisse la balle pour décider de ce qu'il en sera de Curtil-Maillet. Merci beaucoup.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.15PR est accepté par 57 oui, 26 non et 7 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'Avenue de la Gare et à la rue de la Plaine.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 555'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°40.140100.23 « Assainissement d'infrastructures routières » et amortie sur une durée de 10 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre une étude préliminaire de mobilité sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet.

Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 75'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°40.941200.23 « Étude de faisabilité axe Cheminet – Curtil-Maillet » et amortie sur une durée de 5 ans.

16. POSTULAT
N°PO23.10PO

POSTULAT DE M. JULIEN WICKI POUR « LES PRESTATIONS SOCIALES SONT UN DROIT... RENDONS-LES PLUS ACCESSIBLES ! »

Notre filet social doit être amélioré, mais il comprend déjà un ensemble de soutiens fédéraux, cantonaux, communaux qui permet à de nombreuses personnes d'éviter la précarité la plus criante. Encore faut-il que les personnes qui ont droit à des prestations en bénéficient effectivement et évitent le phénomène de non-recours. Des études récentes dans les cantons de Berne et Vaud ont montré que le taux de non-recours y oscille aux alentours de 25%.

On sait également qu'il frappe certaines catégories de la population, en particulier. Selon une étude commandée par Pro Senectute à la Haute école zurichoise d'études sociales, 15,7% des seniors auraient mathématiquement droit aux prestations complémentaires AVS et ne les demandent pas. Parmi les 200'000 seniors qui vivent sous le seuil de pauvreté, la moitié est également dans une situation de non-recours. Le phénomène touche également plus les femmes et les personnes d'origine étrangère.

Lutter contre le phénomène de non-recours est très difficile, car les causes sont multiples. Le manque d'information, qui est le facteur principal, la honte, la peur, notamment liée au statut. Envoyer un courrier, mettre les informations sur un site internet est largement insuffisant et le travail le plus utile se fait sur le terrain, dans des échanges directs avec des bénéficiaires potentiels. C'est pourquoi je vous propose les conclusions suivantes : sur la base notamment des recommandations formulées par l'Observatoire des précarités de la HETSL, ce postulat invite la Municipalité à présenter un ensemble de mesures de lutte contre le non-recours, qui viendrait renforcer celles qu'elle prend déjà, notamment par l'ARAS et son projet pilote OASIS. Il invite à considérer les axes et les mesures suivantes :

Premier axe : mieux communiquer, mettre en place des campagnes de communication en associant les usagers/usagères auxquels elle s'adresse et déployer ses campagnes dans des quartiers ou les lignes de bus, par exemple.

Deuxième axe : développer la présence de terrain. La meilleure méthode pour accompagner les bénéficiaires potentiels vers une demande, c'est tisser une relation sur la durée, notamment via les travailleurs/travailleuses sociaux de proximité. Leur présence mérite donc d'être renforcée, par exemple en pérennisant le poste du TSP lié au projet quartier solidaire au Cheminet, ainsi qu'en leur permettant de mettre en place des permanences sociales. Le dispositif OASIS, un projet pilote prometteur, mérite également d'être renforcé.

Troisième axe : renforcer l'accessibilité. Il est important de s'assurer que les documents d'information principaux sont traduits dans différentes langues et qu'il est possible de se faire accompagner d'une traduction lors d'une consultation, par exemple en collaboration avec migr'info. Il faudrait également avoir recours aux normes du français facile à lire et à comprendre, le FALC. En donnant accès à des prestations sociales, les démarches suggérées évitent une dégradation de la situation pour les personnes concernées, une dégradation qui coûtera sensiblement plus cher à terme.

C'est pourquoi je vous propose, chers et chères Collègues, de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité. Je vous remercie.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Le postulat qui est proposé part d'un bon sentiment, je le félicite même, car c'est en effet un problème récurrent. Par contre, comme le dit M. WICKI lui-même dans ses conclusions, il y a un projet qui vient d'être lancé, qui s'appelle le projet OASIS et qui est soutenu par l'ARAS. Dans ce projet, il est bien précisé que le but est également de canaliser les informations sur des personnes

bien formées pour ceci et pas que cela soit plusieurs bureaux qui s'en occupent. Parce que là, cela commence à devenir compliqué pour justement les personnes qui demandent et qui ne savent plus où il faut s'adresser.

Alors, cela part d'un bon sentiment, mais je trouve que laissons faire le projet OASIS. Le projet OASIS est un projet pilote qui est soutenu également par le Canton et je pense que c'est amené en plus des personnes qui s'occuperont de ça, alors que justement, dans la structure qui est prévue par OASIS, il y a une centralisation qui est prévue pour justement mieux avoir les informations et mieux orienter les personnes.

Alors je pense que ce qui se fait déjà, ce qui va se faire par le projet OASIS est une bonne chose et je pense que ça ne sert à rien de demander à ce qu'il se fasse plus pour l'instant. Attendons, faisons un premier bilan de ce que fait OASIS et puis après, on verra s'il faut ajouter des forces, plutôt à l'ARAS ou plutôt à OASIS, plutôt que de mettre encore des personnes supplémentaires dans ce projet. Merci.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Alors voilà, on sait bien qu'Yverdon, c'est une Ville qui compte de nombreuses personnes, de nombreuses familles qui sont dans des situations économiques difficiles. Face à la perte du pouvoir d'achat, la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation des primes maladies, les difficultés économiques ne font que s'intensifier de plus en plus. Et de plus en plus de personnes se retrouvent dans une situation compliquée.

Voilà, c'est donc de plus en plus pressant que les personnes qui ont besoin d'aide et qui y ont droit, puissent bénéficier d'un peu de ressources supplémentaires pour répondre à leurs besoins de base ou à ceux de leur famille.

Alors oui, on a tendance à dire "nul n'est censé ignorer la loi", mais la réalité, elle est bien différente. Les personnes âgées, les mères, les pères de famille, les personnes mises à l'écart de la société de par leur situation financière, n'osent parfois pas aller demander de l'aide à laquelle ils ont pourtant droit, par honte ou peur du jugement.

Les informations sont aussi bien souvent inaccessibles aux personnes allophones ou en situation de handicap ou qui ont simplement des difficultés de lecture. Et puis, les personnes n'ont aussi bien souvent simplement pas connaissance des possibilités.

Et puis effectivement, c'est positif que le projet ARAS et son projet pilote OASIS soit déjà mis en place, mais j'estime que ce postulat peut simplement venir amener d'autres idées, peut-être venir compléter, notamment avec le projet FALC, donc d'avoir des choses écrites qui soient faciles à lire et à comprendre. Je pense que c'est positif de venir renforcer ce qui est déjà en train d'être fait pour s'assurer que chaque personne qui a droit à ses aides puisse y avoir accès, c'est pourquoi le groupe des Vert-e-s et solidaires vous invite donc à soutenir très largement ce postulat.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réagis ici en tant que suppléant de mon collègue Jean-Claude RUCHET, absent évidemment pour les raisons que vous savez, pour dire que, bon, d'une part, il s'agit d'un postulat. Donc, évidemment, s'il nous est renvoyé, il nous permet évidemment de réétudier et de vous faire rapport des dispositifs qui sont mis en place et donc, dans ce sens-là, évidemment, il n'a pas une force obligatoire, mais pour vous dire qu'effectivement, la lecture du service, c'est que la situation sur le terrain correspond à ce que le Conseiller WICKI nous a rapporté, que ça soit au niveau de la Commune ou même de manière beaucoup plus large.

Effectivement, un grand nombre de personnes ne font pas appel à des prestations auxquelles ils pourraient avoir droit, pour toute une série de raisons. Au niveau de la Ville, toute une série d'actions cherchent à converger. À l'heure actuelle, on a parlé des travailleurs sociaux de proximité de la Ville que ça soit dans les quartiers ou auprès de la jeunesse, qui sont effectivement des relais très importants pour passer cette information. Mais, ils peuvent ne le faire que de un à un. On a

parlé du projet OASIS, à ce titre-là, évidemment, on encourage tout le monde à se rendre à la séance d'information qui aura lieu sauf erreur le 6 décembre à la salle des débats, donc dans l'Hôtel de Ville, et qui permettra effectivement de connaître plus avant le dimensionnement de ce projet, mais qui est effectivement notamment dirigé en direction de cette question du non-recours aux prestations sociales auxquelles les gens ont droit.

Et puis, la Municipalité et la Ville de manière générale se posent la question de développer ces moyens, y compris humains, notamment dans ce cadre-là, de voir exactement qu'est-ce qui peut être fait et avec quel type de moyens, y compris humains, pour aller à travers et notamment dans le cadre du projet OASIS effectivement, il y a une mise à disposition qui est relativement connue. On le dit au niveau du JECOS, mais ce n'est pas encore très coordonné, toute une multiplicité d'actions et de possibilités d'agir en direction des bénéficiaires potentiels de telles aides, mais le système est effectivement complexe et la multiplicité des canaux ne rend pas extrêmement facile. Et c'est ce que nous allons chercher à uniformiser ces prochains mois, ces prochaines années, d'abord par le biais d'études et de projet pilote et puis peut-être, suivant la direction que cela prend et les enseignements, ça nous semble effectivement très important, intéressant et pertinent.

Pour répondre au Conseiller MICHOU, comme c'est sous la forme d'un postulat, évidemment, ça nous permet de répondre de la manière dont la Municipalité et les Services jugeront la plus appropriée une fois que ces expériences et ces retours d'expérience auront eu lieu. Je vous remercie de votre attention. En tout cas, la Municipalité ne s'oppose pas au renvoi de ce postulat.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO23.10PO est accepté par 58 oui, 11 non et 18 abstentions.

17. INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX

17.1

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Amendes en zone 30 inachevée)

Ça a dû effrayer certains d'entre vous d'entendre que je prendrais la parole trois fois et je suis le premier à le faire, tout simplement parce que les questions que j'avais préparées ont été préparées déjà au mois d'août et depuis, il s'est passé un certain nombre de choses, mais je les maintiens quand même. Elles n'ont pas la hauteur des propos du Syndic tout à l'heure sur toute la finance, ce que j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, mais elles concernent concrètement des citoyens sur le terrain.

La première durera moins d'une minute, la deuxième à peine une minute, par contre, mon interpellation durera environ 3 minutes et demie.

La rue Saint-Georges a été un peu pionnière dans le cadre des mises à 30 km/h et, pour différentes raisons, le travail d'aménagement n'y est pas terminé. Or, j'ai appris au cours des années qu'il y a des conditions très strictes pour arriver à valider une rue à 30 km/h. L'une de ces conditions est, par exemple, l'alternance des places de parc, qui devrait contribuer en positif à ralentir la circulation et en négatif à nuire à la fluidité du trafic.

Ma question est la suivante : l'autorité est-elle en droit d'amender des conducteurs circulant au-dessus de 30 km/h, alors même que l'aménagement n'est pas terminé ?

M. le Municipal Christian WEILER :

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les signaux ou les marques doivent être observés lorsqu'ils créent, pour les autres usagers de la route, une apparence digne d'être protégée, même dans les cas où les règles procédurales seraient contestées. C'est le cas de tous les signaux qui visent à sécuriser le trafic, comme par exemple les limitations de vitesse ou les signaux stop.

Cette solution est, au demeurant, parfaitement logique. L'illicéité d'un signal n'est pas reconnaissable pour la majorité des usagers de la route qui s'y fient, notamment pour s'engager sur la chaussée. Cette confiance envers la signalisation en place est donc protégée et les contrôles sont autorisés et parfaitement valables. Il ne serait pas tolérable d'autoriser quelques rares usagers à mettre en danger les autres personnes sous prétexte que la signalisation n'aurait pas été placée ou validée de manière régulière.

La vitesse signalée doit donc être respectée dans tous les cas et la répression est donc tout à fait légitime. Cela ne veut pas dire, bien évidemment, que les zones 30 peuvent être mises en place sans aucun aménagement ni aucune mesure n'est prise s'il s'avère, en particulier, que les dépassements de vitesse restent trop fréquents. Il s'agit toutefois d'une problématique purement administrative qui n'a aucune influence sur le plan pénal et donc sur la possibilité de réprimer les excès de vitesse.

On peut encore préciser que les conditions liées à la mise en place des zones 30 ont largement évolué et ont été simplifiées au 1er janvier 2023. En particulier, les expertises nécessaires ne sont plus obligatoires. Cela concerne aussi bien l'expertise préalable à la mise en place de la zone que l'exigence d'un contrôle de validation après 1 an. Ces changements impliquent qu'il est désormais plus difficile de contester la création ainsi que le maintien d'une zone à 30 km/h. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

En complément à la réponse apportée par mon Collègue sur les aspects légaux, les Services de la sécurité publique et de la mobilité collaborent étroitement pour définir si des mesures complémentaires doivent être prises, notamment dans les zones modérées existantes. Les rues sur lesquelles des mesures sont nécessaires ont été identifiées dans le cadre du préavis PR22.18PR. Ce Conseil a validé un crédit d'engagement dans le cadre duquel il est notamment prévu de mettre en conformité les quartiers mis en zone 30 dans le cadre de l'ouverture de l'axe principal d'agglomération, secteur sud. Un mandat a été attribué à un bureau spécialisé et des mesures sont attendues pour le début de l'année 2024 et elles seront mises en œuvre progressivement. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, je remercie Mme la Municipale et M. le Municipal. Ma question avait été préparée au mois d'août. Entre-temps, j'ai passé au guichet de la police, qui m'a donné une réponse simple : oui. Donc on peut amender. J'ai eu ma réponse. Mais, par contre, j'apprécie que vous ayez donné une réponse complète qui figurera au PV, parce que les gens qui m'ont sollicité seront contents de lire le PV de la séance et d'avoir l'explication complète. Donc, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passerelle Coop)

C'est une question presque esthétique. Je m'interroge sur le placement des hublots de la passerelle en question. J'ai le sentiment qu'on avait prévu de les mettre à mi-hauteur intérieure afin que, du dedans, on puisse plonger le regard sur l'eau, mais qu'on s'est trompé en les mettant à mi-hauteur extérieure.

Résultat : ils sont au ras du sol et on ne voit pas l'eau à moins de se coucher par terre. Et comme on ne voit pas grand-chose, un ou une grande maligne a encore eu l'idée de fixer sur l'extérieur des hublots des lignes ondulées en cuivre ou en bronze qui empêchent encore un peu plus de voir l'eau. Les lignes rappellent peut-être les armoiries yverdonnoises, mais les hublots ne sont pas une réussite. Qu'en est-il de la hauteur de placement de ces hublots ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Les hublots de la passerelle Bel-Air que vous mentionnez ont été mis en place afin de bonifier le projet à la suite des séances de clarification avec les oppositions de différents citoyens et Conseillers communaux. La Ville a effectué des études supplémentaires qu'elle a ensuite adjudgées à différents bureaux (bureau d'ingénieurs, bureau d'architectes) pour insérer ces ouvertures vers la Thièle afin de donner un peu plus de transparence à l'ouvrage et maintenir une cohérence architecturale. Ces hublots ont l'avantage d'apporter un côté un peu ludique aux plus petits ou à ceux qui veulent se coucher par terre et rappellent le bâtiment de la Coop qui a la même ambiance avec des ronds de ce type-là.

Ces derniers ne pouvaient pas être positionnés sur l'axe de manière supérieure que sur l'axe neutre de la poutre porteuse, pour des raisons statiques tout simplement. Ils ont donc été placés le plus haut possible et le plus large possible en regard des contraintes techniques de résistance et de stabilité de l'ouvrage. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.3

Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Sécurité Rue d'Orbe)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller COCHAND, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. (Article 34 LC)

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. COCHAND vous avez la parole.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mon interpellation porte sur la sécurité à la rue d'Orbe et elle rejoint tout un tas de problèmes que nous avons déjà en partie discuté tout à l'heure pour un autre préavis. Cette rue d'Orbe est loin d'avoir atteint sa maturité.

Premièrement, le pseudo-plan des circulations n'y est pas appliqué, car le sens unique à la rue des Casernes n'a pas été suivi par un sens unique de retour place Bel-Air, Roman, chaussée de Treycovagnes. Deuxième problème, beaucoup trop d'automobilistes font fi de l'interdiction de circuler en direction de la place Bel-Air. À cela, j'ajoute à mon mécontentement deux problèmes majeurs de sécurité. Le premier, c'est celui effectivement de l'état de la chaussée près du carrefour dont nous avons parlé tout à l'heure avec le préavis 23.15. Il y a là une espèce de dorsale qui est faite avec du bitume qui a fondu et on passe son temps à faire de l'équilibrisme entre les voitures lorsqu'on est à l'arrêt. Mais comme nous venons de voter CHF 550'000.- pour mettre tout cela en ordre, je ne peux que remercier que l'on puisse aller de l'avant pour corriger cette situation.

Maintenant, prenons le problème dans l'autre sens, lorsque l'on vient depuis Treycovagnes en direction de la place Bel-Air. Dans la semaine du 21 au 24 août, circulant à vélo comme je le fais régulièrement, j'ai été tassé à deux reprises par un bus articulé des PTT, zigzagant et empiétant sur la piste cyclable, tel un monstre prédiluvien. Le « carpostalosaur » fonce tête baissée en direction de la gare. Ayant quartier libre, il part sur sa gauche, laissant croire au cycliste qu'il l'a vu et qu'il est conscient de la nécessité de ne pas le menacer sur la piste cyclable. Hélas, confronté à un autre véhicule arrivé en face, le « postosaur » se rabat sur la droite et sa puissante queue, dans un mouvement ondulatoire harmonieux, balaye la chaussée et le cycliste engagé sur la droite. J'ai fini déséquilibré une fois sur le trottoir et une fois contre le trottoir, qui heureusement était taillé en biseau sur une partie.

Je vais ajouter une chose. J'ai écrit à CarPostal mon mécontentement, on m'a répondu positivement, mais on m'a demandé des précisions qui toucheraient presque à la délation. Parce que quand on est dans la situation où je me trouvais, on ne relève pas le numéro du car. A la suite de cela, pour pouvoir répondre à CarPostal, j'ai fait une photo et une vidéo, je prie les secrétaires

de montrer la photo, s'il vous plaît.



Voilà la situation que vous avez entre la Coop et la Migros. Il n'y a pas de problème de places de parc... Il y a un passage piéton, j'ai fait toute une série de photos qui montrent ce qui se passe dans ces moments-là. Donc, on est dans une situation où ce ne sont pas les places de parc qui posent un problème pour que la circulation se fasse de manière harmonieuse.

Et puis maintenant, je vais proposer qu'on vous montre la petite vidéo. J'essaierai de la commenter au fur et à mesure.

Vous avez ici une vue en direction de la plaine de l'Orbe et vous avez un car qui avance. Et devant ce car, sur la gauche, il y a une dame d'un certain âge qui pédale harmonieusement. C'est très régulier, elle avance. Le car respecte cette dame et il va tout lentement. Mais au moment où il arrive vers le passage, le car se déplace sur la piste que veut emprunter la dame. Si vous voyez mon vélo ici, c'est parce que j'ai dû tout lâcher, le téléphone, le vélo, pour ne pas me faire rentrer dedans par la dame en question et je tiens à la saluer. Je pense qu'elle a largement passé les 70 ans, mais elle se tenait bien sur son vélo.

Alors, ici, il y a un problème majeur et à un moment donné, il faudra bien qu'on se rende compte qu'on ne peut pas continuer indéfiniment à avoir autant de bus qui empruntent cet axe et surtout des bus articulés. J'ai rencontré, depuis que j'ai fait cette interpellation, plusieurs personnes qui me confirment avoir été touchées ou éjectées par le souffle ou n'importe quoi. Donc, il y a un danger. Alors, là-dedans, je demande ceci : qui assumera les responsabilités lorsqu'il y aura un accident qui est presque immanquable ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je ne suis pas sûre de pouvoir répondre à toutes les questions ou interrogations que vous avez mentionnées ce soir et je ne suis pas sûre d'avoir autant le temps pour pouvoir préparer toutes les réponses proportionnellement au temps que vous mettez pour identifier les points noirs de la circulation, mais je vais tenter.

Le plan des circulations n'existe pas, vous le savez. Il a été retiré en 2020. Le programme d'agglomération de 4e génération se base sur le concept TIM d'Agglo-Y, qui lui a été validé en 2015, cela fait presque 10 ans. Et ce concept TIM, donc le PA4, expose la hiérarchie du réseau

routier, ainsi que les fonctions de chaque axe et les typologies de mesures que nous devons entamer. Il donne donc les indications sur les axes où on doit absorber du trafic, où on doit le modérer, ou bien où on doit le supprimer. Donc, c'est la stratégie globale de circulation sur laquelle on se base pour tous nos projets et la rue des Casernes figurait d'ailleurs parmi les options qui étaient encore ouvertes et qui a été mise en sens unique il y a quelques années déjà.

En parallèle, il y avait eu des réflexions éventuellement sur une éventuelle mise à double sens de la rue d'Orbe. Cette option avait été déjà à l'époque relativement écartée, au vu d'une pétition aussi de la part des habitants du quartier pour une modération du trafic. Donc, c'est difficile aujourd'hui, voire carrément impossible en fonction des données techniques que nous avons et des inconnues aussi sur les différents projets qui touchent ce secteur, d'envisager une mise à double sens de la rue d'Orbe.

Maintenant, concernant le fonctionnement général du réseau routier, comme je vous l'ai expliqué, la Municipalité et ses Services développent des stratégies sectorielles qui ont été en fait validées sur le principe par le préavis 22.18 PR. Pour le trafic individuel motorisé, on s'appuie évidemment sur le concept TIM, qui date déjà de 10 ans et qui correspond finalement toujours à la hiérarchie du réseau routier et qui est repris à l'échelle de l'agglomération.

Une fois aussi que le dossier du parking de la Place d'Armes aura été réglé, il sera aussi dès lors possible d'améliorer de manière ponctuelle, mais aussi de manière générale tout le Centre-ville, surtout pour la question de la place Bel-Air, dont les flux de trafic dépendent étroitement du pont de Gleyres, mais aussi de la rue des Remparts et donc de la génération de trafic du parking. Les Services sont toutefois très attentifs à ce point noir de la circulation, mais réitérent évidemment le fait que les signalisations mises en place doivent être totalement respectées.

Pour répondre aussi à la deuxième partie de votre intervention, le gabarit de la rue d'Orbe aujourd'hui est insuffisant pour disposer de pistes cyclables et de voies pour le trafic motorisé. Le marquage correspond à une chaussée banalisée, donc il n'y a pas de marquage central. Si un véhicule décide de dépasser un cycliste sur ce type de route, il doit s'assurer qu'il n'est pas en conflit avec le trafic en sens inverse et il dispose de l'espace pour le faire. La situation décrite est donc regrettable, mais la responsabilité est en l'occurrence dans les mains des conducteurs qui doivent faire preuve de fair-play entre eux et d'anticipation vis-à-vis des usagers les plus vulnérables, y compris les chauffeurs de CarPostal ou Travys. En cas de question spécifique et technique, je vous invite, à tous, à écrire directement un mail au Service de la mobilité, qui vous répondra de manière plus détaillée. Je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je réponds à votre question numéro 2, qui affirme que trop d'automobilistes font fi de l'interdiction de circuler en direction de la place Bel-Air. Je vous remercie tout d'abord de nous avoir communiqué votre question suffisamment tôt pour avoir le temps de vous répondre directement pendant ce Conseil.

Je précise que l'interdiction de circuler dans ce sens n'est pas absolue, puisque les habitants de cette zone peuvent y circuler, tout comme les taxis, les bus et les véhicules d'urgence. Il reste toutefois et vous avez raison, des automobilistes qui ne respectent pas cette interdiction. J'en veux pour preuve le nombre d'amendes d'ordre de circulation délivrées par la Police Nord Vaudois sur la rue d'Orbe. Les chiffres que je vais vous donner ne concernent que les infractions sans les radars. Ce sont uniquement des amendes d'ordre. En 2022, ce sont sur ce tronçon exactement 208 amendes d'ordre qui ont été délivrées. En 2023, l'état au 30 septembre, fait état de 220 annonces qui ont déjà été prononcées. Donc, nous sommes effectivement actifs sur cette zone parce que nous savons qu'elle est difficile.

Suite à votre question, notre police ne manquera pas d'avoir une vigilance particulière renforcée sur ce secteur. Ce que d'aucuns n'apprécieront pas, évidemment. Quant à notre analyse de la simulation verticale renforcée par un balisage au sol, elle répond au standard en matière et ne peut difficilement être renforcée. La problématique est dans la largeur de la route à cet endroit. Voilà, M. le Conseiller, les réponses que je peux vous apporter sur les aspects de contrôle et de la

signalétique. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il est toujours difficile comme Conseiller communal de recevoir une réponse que vous avez largement préparée et il y a un problème d'attention, pour en faire l'analyse globale. Mon souci, moi là-dedans, c'est qu'il y a beaucoup trop de bus, ça paraît une évidence et je n'arrive pas à comprendre pourquoi CarPostal n'emprunte pas la rue de Chamblon, mais on ne va pas discuter maintenant de ces problèmes techniques. Je vous ai donné une situation concrète. Il y a deux, trois personnes là-dedans qui peuvent témoigner dans ce Conseil communal avoir vécu des choses identiques et je pense qu'il faut prendre ça au sérieux. Et c'est pour ça que j'aurais envie de proposer une résolution. Est-ce que je peux la présenter maintenant, Mme la Présidente ?

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Oui.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors ma résolution serait la suivante : Le Conseil communal invite la Municipalité à prendre au sérieux, au travers de mesures concrètes, les problèmes de cohabitation dangereuse de la rue d'Orbe. Le Conseil communal souhaite que ces mesures puissent s'appuyer sur un plan des transports publics mis à jour et pleinement validé. Le Conseil communal souhaite qu'un plan directeur des TIM, indispensable pour pouvoir résoudre les multiples problèmes liés au secteur entre le quai de la Thièle, place Bel-Air et rue d'Orbe soit réalisé et validé.

Discussion s/résolution

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes en présence d'une résolution, la discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La résolution qui est demandée aujourd'hui correspond en tout point au préavis 22.18 que ce Conseil communal a validé en août 2022, à savoir d'élaborer des stratégies sectorielles pour les différents modes de transport et de les développer en parfaite coordination, de récupérer aussi toutes les études qui ont été faites jusqu'à présent et d'avancer pleinement dans cette mobilité multimodale durable pour les années à venir. Je vous remercie.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je crois que « qui trop embrasse mal étreint ». Je partage les préoccupations qu'a relevées notre Conseiller communal, M. COCHAND. Je pense que ce qu'il nous a présenté sont des questions très sérieuses. Pour ma part, je serais prêt à accepter la résolution dans son premier paragraphe, mais pour le reste, je crois qu'on s'égare un peu.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La résolution est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.4

Une interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Numerik games)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller LOOS, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre

règlement. (Article 34LC)

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. LOOS vous avez la parole.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Mon intervention porte indirectement et, entre autres, sur les Numerik games, tout comme une question posée à la même période l'an dernier. Si j'ai bien apprécié le peu de choses que j'ai pu y voir, il me semble tout de même nécessaire de réaborder le sujet aujourd'hui. Je ne tiens peut-être pas encore de journal intime, mais voici ce que j'aurais pu écrire dedans pour le dimanche 27 août dernier. Excusez d'avance le style un peu familier du récit.

Aujourd'hui, on va aux Numerik Games avec quelques amis. On a rendez-vous à 11h devant le Casino. J'arrive vers l'entrée du bâtiment juste à l'heure et je n'y vois personne. Mais bof, ce n'est pas impossible que la notion de « devant le Casino » ne soit pas la même pour tout le monde. Une dizaine de minutes plus tard, après quelques péripéties qui me permettent de me réjouir d'être en 2023 et d'avoir accès à un dispositif téléphonique portatif, je retrouve enfin mon équipe.

En les rejoignant, je remarque qu'une grande partie d'Auguste Fallet est inaccessible au public à cause de barrières de circulation qui entourent trois camionnettes. On se demande pourquoi, le parking de la Place d'Armes est presque vide. D'ailleurs, je ne vois aucune signalisation à proximité. Bizarre. Avec la disposition des barrières, n'importe qui peut venir se parquer ici, mais enfin passons. Le seul point d'accès à la manifestation, qui rappelle légèrement les trouées dans les barbelés des années 30, n'est pas facile à trouver. Là aussi la signalisation est quasiment absente, mais passons encore.

Une fois, qu'on a fait la queue à l'entrée du festival avec mon groupe. En bloquant par la force des choses un des chemins qui traversent le parc japonais, je me retrouve à payer CHF 15.- pour y accéder. Attention, c'est le prix AVS, AI) les autres du groupe obtiennent leur billet pour 20 balles. On pourrait dire : Nananananère. En roulant à travers les expositions, le constat est sans appel : je ne peux accéder qu'à la moitié des stands, vu que les autres sont situés en haut de monstres volées d'escalier. Ensuite et forcément, il pleut à l'heure du dîner. Va falloir attendre sous la pluie pour s'acheter à manger. Mais bon, c'est pareil pour tout le monde. Par contre, keine chance en cherchant une table, toutes celles qu'on a vues sous la grande tente sont des tables de bar, donc trop hautes pour moi. Je serai alors condamné à manger mon « chien chaud » sur les tables extérieures sous la pluie. J'opte donc pour un changement de menu. En lieu et place d'un hot-dog détrempe, je me réchaufferai des pâtes chez moi, à l'abri.

Au final, cette journée aux Numerik Games m'aura coûté trop de tunes pour deux heures sur place, faute d'avoir accès au quart de la moitié des expositions et de pouvoir bouffer au sec. Fait amusant, d'après le budget, Yverdon a alloué 120'000 boules au festival cette année. Mouais...

Voilà donc pour mon extrait plus qu'intime. Par dépit, j'aurais aussi probablement oublié de noter un des seuls bons points constatés ce jour-là. Deux WC pour personnes à mobilité réduite étaient prévus dans l'enceinte de la manifestation. Et vous noterez au passage les quelques commentaires, remarques et questions implicites du texte sur certains points qui m'ont déplu lors de cette journée, mais qui ne font pas directement partie de l'objet de cette interpellation. Vous comprendrez donc que je ne suis pas très satisfait de mon expédition aux Numerik Games et pas seulement à cause de la météo. D'où mes quelques questions à la Municipalité.

D'abord, la Municipalité était-elle consciente de cette non-accessibilité avant le début du festival ? Le 3 novembre 2022, si jamais page 675 du procès-verbal, on répondait à ma question sur l'accessibilité de l'espace public privatisé pendant de telles manifestations en ces termes : « Nous sommes actuellement en pourparlers avec l'organisateur pour pouvoir convenir d'une formule plus adaptée pour l'année prochaine. » D'où la sous-question : Si oui, a-t-elle discuté effectivement de la chose avec l'équipe d'organisation ?

Ensuite, de manière générale, comment l'attribution de ces subventions se déroule-t-elle ? Du point

de vue du citoyen que je suis, dans le cas d'espèce, on pourrait penser qu'il suffit de demander une somme pour l'obtenir. Ça tombe bien, j'ai plein de projets en tête, je vous donnerai mon numéro de CCP à la fin de la séance.

En trois, existe-t-il une liste de critères à remplir, finalement, concernant les manifestations soutenues par la Commune ? Cas échéant, lesquels ? Les aspects de durabilité, d'inclusivité, d'accessibilité à toutes et tous et de contrôle du prix d'entrée en font-ils, par exemple, partie ?

Finalement, il semble que la Ville organise justement diverses formations et ateliers dans ce domaine de l'inclusion. Je pense notamment au projet Culture Accessible et aux autres références faites dans le rapport de gestion 2022. Pourquoi donc ne sont-elles pas utilisées ou appliquées dans le cadre de ces manifestations ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses, que j'espère complètes.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Voici ce que je peux vous répondre. Premièrement et en guise d'introduction, j'aimerais affirmer que nous sommes très sensibles, nous, étant la Municipalité, mais aussi le Service de la culture, à la question de l'inclusion et de l'accessibilité. Et que nous travaillons activement dans le cadre de différents projets à faire améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, que ce soit dans nos institutions, celles subventionnées ou encore les manifestations culturelles subventionnées.

Mais commençons avec le sujet principal, soit les Numerik games. C'est vrai, l'accessibilité n'était pas satisfaisante. Néanmoins et à leur décharge, j'aimerais rappeler que le festival Numerik games testait pour la première fois et après trois changements différents, son implantation ici sur la Place d'Armes. C'est une première et comme dans toute première édition pour un nouveau site, il y a des points à corriger, devrions-nous dire et cela en fait totalement partie, tout comme d'autres points, dont la signalétique, comme vous l'avez soulevé. Nous allons d'ailleurs débriefer prochainement avec cette manifestation, enfin les organisateurs et tout ceci sera relevé et feront l'objet de mesures afin de les améliorer pour les prochaines éditions, avec la manifestation.

Quant à savoir si la Municipalité était consciente de certaines contraintes de non-accessibilité, il tient à relever que la Municipalité avait connaissance du plan d'implantation générale, soit l'emprise qui avait fait l'objet d'une validation, mais non pas des points spécifiques liés à l'accessibilité du lieu ou par exemple du détail des tentes. Ces points sont généralement travaillés avec les organisateurs au fur et à mesure des différentes éditions et améliorés d'année en année. Pour les Numerik games, qui se déplacent pour la troisième fois en 3 ans, cette analyse n'a donc pas pu être menée correctement en amont.

Concernant l'attribution des subventions aux grandes manifestations et institutions culturelles, ces dernières sont allouées dans le cadre du règlement sur les subventions. Je trouve pour le moins insultant pour les services qui travaillent sur les conventions de dire que nous pourrions financer des piscines, mais bon, je vais mettre ça sur le compte de votre énervement. Cela peut arriver, néanmoins, si l'ensemble des institutions d'importance sont soumises à des conventions de subventionnement, dans lesquelles des objectifs spécifiques à chaque institution sont demandés pour la période de conventionnement de 3 ans. Ces objectifs sont réalisés d'entente entre le Service de la culture et l'institution, selon le projet d'activité de l'institution et en adéquation avec les axes du plan directeur de la culture, qui sont, je le rappelle : la durabilité, l'art public, la vie nocturne, le patrimoine, l'accessibilité, la professionnalisation. Ainsi, des aspects de durabilité, d'inclusivité et d'accessibilité sont systématiquement intégrés à ces conventions.

Dans le cas des Numerik games, cette convention est en cours de négociation entre la Ville, l'institution elle-même et le Canton. C'est une convention tripartite qui se prépare. Des éléments liés à l'accessibilité sont bien évidemment prévus dans ce cadre, soit ici dans les objectifs.

Et sinon, je suis contente que vous évoquiez dans votre dernière question les formations que nous menons actuellement. Cela me permet de faire de la publicité pour ce projet encore peu connu. En

réalité, il s'agit d'un partenariat avec le Canton de Vaud et l'association Écoute Voir autour d'un projet pilote à portée cantonale, qui traite spécifiquement sur l'accessibilité et qui s'intitule Yverdon : Culture Accessible. Ce projet vise à améliorer de manière générale l'accessibilité des institutions et manifestations culturelles yverdonnoises et se découpe en plusieurs phases. La première phase, celle où nous nous trouvons, consiste en une phase de sensibilisation et de formation des partenaires, parce qu'il y a une nécessité à mettre en place une culture commune autour de ces questions et parce que les connaissances en la matière sont parfois éparées. La prochaine étape sera d'accompagner les acteurs à la mise en œuvre de mesures spécifiques pour favoriser l'accessibilité. Il s'agira de prioriser les actions, des actions qui deviendront des mesures plus directives que nous ancrerons dans les conventions via des objectifs.

Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller communal.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Martin LOOS :

Merci pour les réponses qui me satisfont, virgule partiellement. On constate qu'il y a encore des choses à voir pour faire effectivement appliquer les objectifs fixés avec les manifestations. Pour encourager la Municipalité dans ses futures démarches à ce niveau-là, je propose donc également une résolution, comme ça tout le monde a le droit à la sienne, dont le texte existe, voilà : le Conseil communal invite la Municipalité à définir une liste de critères précis lors de l'attribution de soutien public - qu'il soit financier, logistique ou de quelque autre nature - à des manifestations. Ces critères incluant, par exemple, les notions de durabilité, d'inclusivité, de prix accessibles et de viabilité financière, devraient conditionner ledit soutien.

Je vous remercie.

Discussion s/résolution

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes en présence d'une résolution, la discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

La résolution de notre collègue Martin LOOS a le mérite de poser une question intéressante : de savoir selon quel critère, connu de tous, nous voulons donner à l'avenir des subventions et que la Municipalité les définisse. S'attaquer frontalement aux Numerik Games ne nous semble, en revanche, pas le bon point d'entrée, car, comme toute organisation, elle peut être perfectible. Il y a toujours des points d'amélioration. Les Numerik games ont été une fois de plus, cette année, un grand succès populaire et artistique et le nouvel emplacement est une vraie réussite, même si encore certains points étaient à améliorer. Cette manifestation, comme d'autres récentes dans le domaine du sport, par exemple, fait rayonner notre Ville loin à la ronde et il faut faire en sorte qu'elle reste à Yverdon. Ne nous trompons pas de combat.

Par ailleurs, il manque probablement un seuil financier minimum de soutien où ces critères devraient être établis, au risque de voir disparaître des plus petites manifestations qui n'auraient pas les moyens de tous les remplir. Faisons attention de ne pas se bloquer inutilement et d'empêcher les entrepreneurs, au sens large du terme, de notre Ville de la faire rayonner et de nous donner du plaisir à y vivre. Au vu des points encore ouverts, le groupe PLR sera partagé sur le soutien de cette résolution. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

En préambule, je souhaiterais juste rappeler que cette édition 2023 a été un magnifique succès et que ce festival, qui est quand même encore unique en Suisse, contribue à faire rayonner Yverdon, comme l'a dit mon préopinant, sur un thème central de nos jours : notre rapport au numérique.

Après avoir dû quitter Y-Parc, qui était son lieu d'accueil le plus naturel, le festival s'est cherché un nouveau lieu. La promenade d'Auguste Fallet, à cet égard, a démontré son potentiel central, avec de la place à disposition, adossé à la gare et au TBB. Tout est réuni pour y développer le festival

de manière pérenne.

Mais il y a bien entendu des réglages, certains d'ailleurs importants, comme l'a signalé M. LOOS. Améliorer la signalisation, mieux gérer les flux à l'entrée et améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cela permettra ensuite d'installer le Numerik games de manière pérenne dans le paysage yverdonnois, avec le soutien de toutes et tous.

Cette résolution qui invite la Municipalité à renforcer ses efforts dans le domaine de l'inclusion est intéressante. Il me semble que Mme la Municipale Carmen TANNER a déjà répondu en grande partie que c'était déjà prévu tout ça, mais en tout cas, le groupe socialiste va soutenir cette résolution, parce qu'elle invite la Municipalité à encore renforcer ses efforts. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Autour de cette résolution, j'aimerais peut-être ajouter encore à mon intervention précédente. Comme je l'ai dit, il y a des critères (aspect de durabilité, inclusivité, accessibilité), se rajoute à cela d'autres points que nous traduisons, vous l'avez compris, en objectif plus précis en lien avec la situation de l'association, de l'entité culturelle. Cela peut aussi être des questions de gouvernance, financière, etc. Nous les traduisons en objectif en fonction de l'état de la question autour de l'association, car il se peut que certaines thématiques sont moins amorcées que pour d'autres entités.

Dès lors, traiter de manière différenciée ou de manière égale avec une telle grille chaque association, c'est à quelque part ne pas reconnaître les différences dans le développement de l'association et sur la force qu'elles peuvent mettre sur différentes thématiques. En tout cas nous, à quelque part, je pense que la résolution rentre dans le cadre de la démarche que nous faisons. Elle ne mange pas de pain, comme on le dit, parce que c'est vrai que ce sont des, non pas des critères, mais des objectifs précis, mais sont dans toutes les thématiques que vous avez citées, M. le Conseiller communal et sont véritablement en phase avec les moyens que peuvent mettre à disposition, parfois, certaines associations ou pas. Certaines sont plus professionnalisées que d'autres, certaines moins. Donc, cela prend en compte aussi ce degré de développement et que les objectifs puissent être atteints, parce qu'il n'y a rien de pire, finalement, que de fixer une échelle qui n'est absolument pas atteinte par certaines associations qui sont loin du compte.

Mais je tiens à rassurer que sur les questions d'inclusivité, des démarches sont faites à quelque part, dans plusieurs, voire toutes manifestations en lien sur cette question-là. Donc, oui, nous sommes sur des critères ou objectifs précis, à quelque part la résolution nous résout, nous maintient, nous pousse à être toujours plus solide sur ces questions-là, mais nous sommes déjà actifs, bien évidemment, et comme je l'ai dit, merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Tout comme mes préopinants, je soutiens à fond le Numerik games et j'estime qu'il n'est pas nécessaire de cibler cette manifestation, qui est vraiment une manifestation importante pour notre Ville. Je suis prêt à défendre la résolution de Martin LOOS et je lui demanderais, s'il est d'accord, de supprimer le titre. En supprimant le titre « Numerik games », si je lis le texte, il peut s'appliquer à n'importe quelle autre manifestation et j'estime que dans ces conditions je pourrais le soutenir. Alors, la question au Conseiller LOOS : est-il d'accord de supprimer le titre « Numerik games » ?

M. le Conseiller Martin LOOS :

M. DALL'AGLIO, c'est avec plaisir que je verrai ce titre disparaître du tableau. Le supprimer, pas forcément, parce que si j'ai le règlement en tête, une interpellation doit être munie d'un titre, mais il s'agit apparemment d'une erreur, puisque le document que j'ai transmis au secrétariat titrait en l'état « Interpellation pour une contrepartie des manifestations subventionnées » et non pas simplement « Numerik games ». Je n'avais pas relevé le fait lors de l'adoption de l'ordre du jour, parce que ça ne fait pas forcément avancer le schmilblick, mais s'il en est question maintenant,

autant le dire, merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Moi j'aimerais exprimer un inconfort avec un des passages de la résolution qui est la viabilité financière que je ne suis pas sûr de comprendre dans ce contexte-là, s'agissant de manifestations subventionnées. C'est vrai que j'aurais pu réagir probablement plus tôt, mais je me demandais si c'était aussi possible de supprimer cet élément de la résolution ?

M. le Conseiller Martin LOOS :

M. GENTON, ce n'est pas un domaine que je maîtrise énormément bien, les sous et mon interpellation visait en plus grande partie l'aspect inclusivité, accessibilité à mobilité réduite, donc je suis tout à fait d'accord d'enlever ce terme.

C'était dans l'idée de ne pas subventionner des trucs qui vont coûter une blinde et qui finiront en faillite, où c'est la Ville qui devra finir par éponger le déficit. Mais après pour moi, on peut l'enlever sans souci, de toute façon, c'est un exemple, c'est à établir des critères incluant par exemple les notions de... Donc voilà, merci.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller Martin LOOS, est-ce que c'est le bon titre ? Est-ce que ça vous convient ? Il me dit oui, merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La résolution est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.5

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Interpellation sur le deal sur la Place d'Armes)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. (Article 34LC)

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Voilà déjà quelques années que notre Centre-ville connaît des problèmes de deal de rue, qui sont en particulier sur la Place d'Armes, autour du Jardin japonais et que nos enfants, ce n'est pas la première fois qu'ils se trouvent à devoir jouer entourés du trafic de drogue. La différence peut-être maintenant, c'est que nous connaissons une situation qui a pris des proportions assez invraisemblables. Ça fait quelques semaines que je l'observe et que je suis allé étudier la situation en détail, parce que beaucoup de gens m'alertaient. Et oui, les choses ont bien changé.

Aujourd'hui, nous avons un groupe vraiment très organisé, avec entre 20 et 30 personnes, qui sont à plusieurs points fixes, avec des sentinelles en trottinette électrique, avec toute une structure très organisée et c'est une dérive qu'on ne connaissait pas avant. Ça rappelle peut-être ce que l'on voyait, ce qui existait avant dans des banlieues françaises, où un quartier est tenu par le crime organisé et toute l'économie tourne autour du trafic de drogue. La différence ici, il ne s'agit pas d'un problème aussi implémenté depuis aussi longtemps et qu'on a la chance de ne pas avoir les kalachnikovs, mais on a ces groupes de deal qui sont très organisés, synchronisés entre eux, et

rendant le travail pour la Police extrêmement compliquée, puisqu'effectivement, ils les voient y arriver très loin, ils ont des sentinelles à des endroits dans la Ville, des fois sur la rue du Lac. Ça va à plusieurs endroits, donc ils sont avertis à tout moment de ce qui se passe.

Cette situation devient relativement insupportable pour beaucoup de gens dans la Ville. Elle devient aussi insupportable pour beaucoup de gens qui, peut-être, sont sortis de la drogue ou qui essaient de sortir et qui, en allant au travail chaque jour, se retrouvent confrontés à ça, confrontés à une tentation, là-dessus.

C'est aussi la carte de visite de notre Ville qui aujourd'hui est abîmée par cette situation et on doit vraiment s'inquiéter de quelle proportion, vers quelle proportion ça risque de prendre à l'avenir, puisque c'est vraiment une situation qui est en train de s'imprégner et qui est en train de s'incruster aujourd'hui assez durablement dans notre Ville.

Donc, si le problème n'est pas nouveau, je crois qu'aujourd'hui, il faut absolument répondre avec de nouveaux outils, peut-être avoir un peu plus d'imagination. Il semblerait que certains semblent avoir baissé les bras. On utilise toujours les mêmes stratégies. Moi, ayant beaucoup travaillé dans l'économie privée, il y a quelque chose que je me suis toujours étonné, peut-être dans le public, mais c'est peut-être une sorte de différence fondamentale de compréhension, mais comment est-ce qu'on peut avoir des chefs qui restent en place aussi longtemps quand on n'a pas des résultats ? Et peut-être que aussi il faudrait renouveler les commandants de police tous les 6 mois, si effectivement il n'y a pas de résultats obtenus, et puis faire des rotations.

Et en tout cas, il faut essayer de nouvelles choses et on ne peut pas simplement dire aux gens on ne peut rien faire, parce que sinon les gens vont agir eux-mêmes. Alors, oui, la population peut essayer de tenir le terrain et d'ailleurs c'est pour ça que nous organisons un apéro demain. Et pour ceux qui penseraient que c'est une idée absolument UDC, non pas tout à fait, c'est d'ailleurs le Syndic socialiste Gérard JUGNOT qui avait suggéré ça à Lausanne avant et ça s'est fait dans plein d'autres villes avant et c'est vrai qu'occuper le terrain est une manière de faire. Mais il faut aujourd'hui que nous nous réaccaparons cet endroit qui est le plus central de notre Ville et puis que nous remettons aujourd'hui une situation qui soit finalement... Cet endroit appartient à tout le monde et c'est un gros problème ici, c'est aussi un problème dans la région de zone bleue, aussi pour les travailleurs de jeunesse et cohésion sociale, pour les gens qui vont fréquenter vers jeunesse et cohésion sociale, là aussi on a une dégradation importante. On a beaucoup de toxicomanes qui aujourd'hui font une sorte de tourisme de la toxicomanie, qu'on n'avait pas avant.

Lausanne aussi a ce problème-là. J'ai pu m'entretenir avec le Municipal en charge à Lausanne récemment là-dessus et on a vraiment des problèmes de tourisme de la toxicomanie. Et on a aujourd'hui besoin d'avoir vraiment des plans d'action qui soient plus efficaces et surtout qu'il faut qu'on essaie de nouvelles choses. Mais on ne peut pas baisser les bras. Et je pense que ça doit vraiment être une sorte de priorité.

Alors j'interpelle d'abord la Municipalité afin d'obtenir quelques réponses à certaines questions, puis après j'ai un passage et une résolution, mais est-ce que... Je ne sais pas si on aura le temps de tout faire ce soir, mais je pense que je vais commencer, je vais essayer, j'espère que les réponses seront brèves. Et si M. le Municipal n'est pas capable de répondre à certaines réponses de manière brève, on pourra avoir les réponses une autre fois et passer à la résolution qui est d'ordre plus général. Vous l'avez déjà eue.

Donc j'interpelle la Municipalité afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce qu'un véritable plan d'action existe afin d'éradiquer le trafic du centre-Ville ? Au moins en pleine journée ?
- Est-ce que la Municipalité recourt aux articles 23 et 62 du règlement de police, qui permettent d'interdire de périmètres ou d'interpeller pour quelques heures les personnes soupçonnées de présenter un risque pour la sécurité publique, y compris pour une infraction non encore réalisée ? Si oui, quels sont les chiffres et résultats ?

- Est-ce que nous avons déjà été confrontés à des avocats payés par des organisations comme Caritas et donc financés par notre argent, qui viendraient s'opposer à des mesures d'interdiction de périmètre ?
- Quelle est la proportion...

Est-ce que vous pouvez faire un peu de silence, s'il vous plaît, de l'autre côté ? On n'a pas tout à fait fini le Conseil communal. Merci. Excusez-moi, d'avoir pris le rôle de la Présidente, merci. Pardon.

- Quelle est la proportion des dealers de rue qui proviennent des centres d'asile et quelles sont les nationalités représentées, ainsi que les types de permis de séjour ?
- Quelles sont les drogues principalement écoulées par leur biais dans notre Centre-ville ?
- D'où proviennent les cartes de requérants d'asiles qu'on dépose dans notre Centre-ville ? Est-ce que la Municipalité a un accord avec un centre du SEM ou de l'EVAM ? Est-ce que nos autorités sont averties à l'avance ?
- Qu'en est-il du tourisme de la toxicomanie ? De nombreux nouveaux consommateurs ne venant pas de notre Ville apparaissent. Est-ce que Yverdon connaît, comme Lausanne, un problème de tourisme des toxicomanes ?
- Quelle réponse peut apporter la Municipalité aux gens qui essaient de sortir de la drogue ou qui en sont déjà sorti, et qui tous les jours se voient confrontés à la tentation en allant et en rentrant du travail ? Une partie de ces gens opteraient sans doute pour le train plutôt que la voiture sans ce passage obligé dans le couloir de la drogue pour aller prendre son train. Il y a donc aussi un enjeu climatique à également lutter contre le deal de rue.

Je vous lis directement la résolution, puisque l'on essaie de gagner du temps. Donc la résolution...

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Non, M. RAMCHURN, vous ne lisez pas la résolution, s'il vous plaît. Vous avez fini, du coup ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Bah non, je n'ai pas fini, puisque la résolution fait partie du développement.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Non, alors non, non, ça, c'est l'interpellation. Maintenant, je vais passer la parole, si vous avez fini, à M. Christian WEILER, Municipal, pour une réponse éventuellement.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je remercie tout d'abord le Conseiller Ruben RAMCHURN pour son interpellation, qui nous permettra de mettre en évidence le travail de nos Services et particulièrement de notre police, concernant la problématique globale des dépendances aux drogues.

J'ai découvert ce soir, avec un certain effroi, les propos de votre interpellation que vous ne m'avez pas communiquée à l'avance. Vous avez par contre communiqué hier en milieu de journée les nombreuses questions que vous posez maintenant, donc, je considère déjà que votre interpellation est plutôt un questionnement. Mais on va essayer d'y répondre, mais malheureusement, certaines de vos questions nécessitent un certain nombre d'investigations pour vous renseigner valablement, non pas sur des « je pense » et des « on dit », mais sur des faits qui sont beaucoup plus probants.

C'est pourquoi, comme le prévoit le règlement de votre Conseil, la Municipalité vous rapportera nos réponses lors du prochain Conseil communal. Je relève que ce délai devrait vous permettre

de revoir votre proposition de résolution, qui comprend évidemment plusieurs injonctions incompatibles avec une résolution.

Si la réponse de la Municipalité se fera sur votre interpellation déposée, nous nous réservons d'autres réactions à vos différents propos, publication incorrecte sur le fond et sur ces illustrations dans le cadre d'une démarche probablement judiciaire.

Je tiens finalement à préciser, comme cela vous a été communiqué, que la tenue de ce stand politique n'est pas autorisée dans le Jardin japonais, qui se veut un lieu de passage et de détente. Le recueil de signatures par des personnes itinérantes est par contre possible sur l'ensemble du territoire de la Ville. Cette pratique est valable pour l'ensemble des mouvements politiques. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, bon, je prends note que, effectivement, le fait de boire des verres dans le Jardin japonais est permis aux toxicomanes, mais n'est pas permis apparemment à tout citoyen qui veut simplement boire un verre dans le Jardin japonais. Ça me semble étonnant, mais voilà, parce que là on ne parle pas simplement du stand politique. Mais je vais quand même passer à la résolution et la lire, hein, puisqu'on est là pour ça. Donc, le contenu de la résolution : Le Conseil communal invite la Municipalité...

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller, je vous coupe la parole. J'ai un bouton magique. J'ouvre la discussion sur une résolution s'il y a une réponse de la Municipalité, il n'y en a pas une, donc vous n'avez pas à déposer votre résolution, M. le Conseiller.

M. le Municipal Christian WEILER :

Vous avez fait une demande par le Parti de l'UDC pour un stand politique. Ce n'est pas une question de boire des verres sur un banc dans le cadre du Jardin japonais, ce n'est absolument pas la même chose. Vous avez fait une demande officielle pour une manifestation, pour un stand politique. Pour tous ces endroits qui sont des endroits de passage et de détente, la Police du commerce n'autorise pas. Les stands politiques se tiennent habituellement sur la promenade Auguste Fallet, endroit pour lequel vous avez obtenu une autorisation en bonne et due forme.

Effectivement, je trouverai assez déplacé que vous présentiez une résolution alors que vous ne prenez même pas la peine d'entendre nos réponses. Le règlement est clair, nous pouvons vous répondre au prochain Conseil. Il serait pour moi parfaitement incongru de vouloir passer en force pour faire passer une résolution sans que ce Conseil puisse obtenir les réponses de la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci, M. le Municipal. Je vois que cette question du deal de rue n'est pas aussi urgente pour tout le monde. Très bien, j'en prends note et je vais rester là pour le moment. Merci. Je vous invite à venir demain.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.6

Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (WC publics : Une vidange... vite ça urge !)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ai une question pour Mme la Conseillère Pascale FISCHER, est-ce que c'est plus ou moins court, parce qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps avant minuit ? Donc, voilà, volontiers, si vous

pouvez me répondre pour prendre une décision.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

J'allais justement vous proposer de postposer ma question pour la prochaine fois, mon interpellation. Et puis, c'est nettement moins urgent peut-être que le deal de rue, mais pour moi ça va très bien la prochaine fois. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 novembre à 20h00.

Il est 23h55, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Aurélie-Maude HOFER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe